

**JOURNAL**  
**HISTORIQUE**  
**ET**  
**LITTÉRAIRE**

15. AVRIL

1783.



**A LUXEMBOURG,**

Chez les Héritiers d'André Chevalier, v.  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. AVRIL

1783.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Le pour & contre les spectacles, première édition. Par Mr. l'abbé M \* \* \*. A Mons, chez C. J. Beugnies, à Liege chez Lemarié. 1782. 1 vol. in-8°.*

**T**out le monde connoit les *Lettres* de M<sup>r</sup>. de Boiffy sur les spectacles, où ceux qui n'aiment point à s'aveugler, peuvent se former sur cet objet important des idées vraies. L'ouvrage que nous annonçons ici, avec moins de variété & d'étendue a plus d'en-

O o a semble

semble & de force, est écrit d'une manière plus méthodique, plus ferme & plus conséquente. On voit d'abord la doctrine de l'Eglise, exprimée dans les Conciles, dans les écrits de ses docteurs, dans les discours & l'enseignement de ses ministres. Rien de plus frappant que la constance & l'uniformité de cette doctrine dans tous les tems & chez tous les peuples du monde; sans que ni l'autorité de la puissance civile, ni l'impression d'imposans exemples, ni le goût & l'usage des nations, ni la mollesse & la dégradation des mœurs, ait apporté quelque changement à une proscription sévère, à une opposition manifeste & publique. Nouvelle preuve de la garantie donnée par le Ciel à l'Eglise catholique, non-seulement de la durée & de l'étendue de son empire, mais encore de son incorruptible & immuable morale.

*His ego nec metas rerum nec tempora pono.*

Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que cette impression de la morale chrétienne a subsisté parmi les sectaires, dans le tems même qu'ils s'élevoient avec le plus de fureur contre divers points de l'ancienne doctrine. Dans les pays où l'histrionisme est aujourd'hui une manie parfaitement incurable, une fièvre consumante & féconde en délires, on parloit encore en 1580, comme dans les chaires des orateurs catholiques. " La doctrine de l'Eglise contre les spectacles étoit si claire & si constante, même du tems des Luthériens & des Calvinistes, qu'ils ne purent en discon-

venir

venir dans leur recueil intitulé, *la discipline des Protestans de France au seizieme siecle*, chap. 14. artic. 28.... *Ne sera loisible, disent-ils, aux fideles d'assister aux comédies, vu que de tous tems cela a été défendu entre les Chrétiens.* Le gouvernement civil d'Angleterre ne leur étoit pas plus favorable, que celui des autres nations. Un statut du chapitre 4. de la 39<sup>e</sup>. année d'Elisabeth ordonne, que les comédiens... *seront appréhendés, réputés fripons.... Et encourront toutes les peines & punitions ordonnées à ce sujet, à moins qu'ils ne renoncent à leur métier.* — Vers 1580, dit Jer. Collier, plusieurs pieux bourgeois & autres personnes de considération, bien intentionnés pour la ville de Londres, considérant que les comédies... étoient des pièges tendus à la jeune noblesse & autres... en ont averti quelques religieux magistrats, les suppliant de prendre les moyens de supprimer les comédies de la ville de Londres & de ses dépendances. Lesquels magistrats ont sur cela... obtenu de Sa Majesté la Reine Elisabeth, la permission de chasser les comédiens de la ville de Londres & de ses dépendances. Ce qui a été conformément exécuté, & les salles de la comédie de la rue Gracechurch furent entierement détruites. — En 1771 le même langage regnoit encore dans une ordonnance de la ville d'Utrecht donnée le 5 Avril, défense qui fut renouvelée en 1777. *Attendu que tout cela ( les comédies & tragédies ) tend à la perte des bonnes mœurs, ... & entraîne*

avec soi beaucoup de mauvaises suites... défenses à tous, & à chacun, tels qu'ils soient, jeunes ou vieux, de jouer, ou laisser jouer dans leur maison, soit tragédie ou comédie, ou même d'y paroître, sous peine de deux cents florins &c. „

Dans la seconde Lettre on a recueilli les aveux des plus fameux & des plus zélés partisans du théâtre. On ne peut lire sans intérêt la naïveté de cette espece de confession de Gresset, qui répond bien à l'idée avantageuse que ce poëte aimable a laissée de son caractère. Depuis quelques années, dit-il dans une lettre publiée le 14 Mai 1759, j'avois beaucoup à souffrir intérieurement, d'avoir travaillé pour le théâtre... Il s'élevoit souvent des nuages dans mon ame, sur un art si peu conforme à l'esprit du christianisme... Je souffrois, & je ne travaillois pas moins dans le même genre. Je cherchois à étouffer cette voix des remords... ou je croïois y répondre par de mauvaises autorités, que je croïois bonnes. Au défaut de solides raisons, j'appellois à mon secours tous les grands &c. Les noms sacrés, dont on abuse, pour justifier la composition des ouvrages dramatiques, & les dangers des spectacles, les textes prétendus favorables, les anecdotes fabriquées, les sophismes des autres & les miens; tout cela n'étoit que du bruit... Guidé par la foi, ce flambeau lumineux, devant qui toutes les lueurs du tems disparoissent, devant qui s'évanouissent toutes les rêveries sublimes & profondes de nos foibles esprits forts... Je vois sans nuages &c, que

*les loix sacrées de l'Evangile, & la morale profane, le Sanctuaire & le théâtre, sont des objets inalliabes &c. &c. (a)*

Bayle, Boileau, Quinault, Corneille, Racine, Voltaire, Rousseau, d'Aguesseau, &c, tous les genres d'autorité sont ici rassemblés contre le théâtre. On voit en même tems des objections cent fois répétées, & qui ne méritoient pas d'être proposées une seule fois. La première est ce vieux verbiage : " Que le  
 „ théâtre est épuré, que les Conciles & les  
 „ Peres n'ont parlé que des obscénités & ido-  
 „ latries païennes &c. „ *C'est lire trop négligemment les Peres (répond M<sup>r</sup>. Bossuet) que d'affurer qu'ils ne blâment dans les spectacles de leur tems, que l'idolatrie & les impudicités. C'est être trop sourd à la vérité, que de ne pas sentir, que leurs raisons portent plus loin. Ils blâment dans les théâtres, l'inutilité, les passions excitées, la parure, le desir de voir & d'être vu, la malheureuse rencontre des yeux, qui se cherchent, &c. &c. Dites, ajoute-t-il, que les Peres ne blâment pas toutes ces choses, & tout cet amas de périls, que les théâtres réunissent : dites, qu'ils n'y blâment pas même les choses honnêtes.*

---

(a) Diverses réflexions, preuve de fait visible & éclatante de l'essentielle & invincible opposition du théâtre & de l'Evangile. 1 Mai 1781. p. 13 précéd. & suiv. Ceux qui ont avancé que j'avois là-dessus des principes plus accommodans, n'ont sans doute pas lu cet endroit.

nêtes, qui enveloppent le mal, & lui servent d'introducteur.

Une autre objection, que nous avons déjà eu occasion d'examiner (a), est que les spectacles ne peuvent être mauvais puisqu'on les souffre. L'auteur la réfute par ce genre d'arguments qu'on appelle *réorsion*, & qui lorsque le cas est fait avec justice, a toujours le plus grand effet. " M<sup>r</sup>, lui répliquai-je 1<sup>o</sup>. Si les piéces des Gilosi n'étoient que des leçons d'impudicités, &c. &c, d'où vient donc, qu'ils furent autorisés à les représenter, malgré les arrêts du parlement de Paris ? 2<sup>o</sup>. Si c'étoit péché de courir aux tournois, & si l'Eglise ne cessa d'excommunier, pendant plus de 500 ans, ceux qui s'exerçoient à ces jeux meurtriers, d'où vient donc, qu'on les souffrit, & qu'ils ne cessèrent que lorsqu'en 1568, Henri II. y fut blessé à mort ? 3<sup>o</sup>. Si les lieux de débauches, & consacrés aux plus honteux libertinages, sont si pernicieux aux mœurs, & si opposés à l'esprit du christianisme, pourquoi donc souffre-t-on ces écoles de Satan, & ces réceptacles d'ordures, dans les capitales mêmes des royaumes catholiques ? 4<sup>o</sup>. Si l'usage des bains communs aux deux sexes, étoit si opposé à la pudeur, pourquoi donc a-t-il été souffert pendant tant

---

(a) 15 Octob. 1782. p. 257. — Autres observations sur la même matière 15 Avril & 1 Mai 1782.

de fiecles, malgré toutes les réclamations  
 & toutes les loix de l'Eglise ? 5<sup>o</sup>. Si quel-  
 quefois il arrive qu'on séviffe contre les pe-  
 tits, tandis que les plus grands commettent  
 impunément les mêmes fautes, s'ensuit-il  
 que les crimes de ceux-ci ne soient plus cri-  
 mes, parce qu'on les tolere ? &c. &c. »

Les esprits grossiers & superficiels croient  
 dire beaucoup lorsqu'ils objectent que des ec-  
 clésiastiques assistent aux spectacles ; & tour-  
 nent en moien de justification ce qui n'est  
 qu'un scandale de plus. L'auteur leur deman-  
 de " 1<sup>o</sup>. Parce que même parmi les personnes  
 de condition, il s'en trouvent qui ne se  
 piquent ni de parole, ni d'honneur, pré-  
 tendriez-vous qu'il vous fût permis de les  
 imiter ? 2<sup>o</sup>. Parce que des juges corrompus  
 par présens ou autrement, auroient con-  
 damné des innocens, l'injustice ne seroit-  
 elle plus un mal ? 3<sup>o</sup>. Parce que des mili-  
 taires auroient lâché le pied dans une ba-  
 taille, & que les plus grands d'un roïau-  
 me se seroient révoltés contre leur Souve-  
 rain, pourroit-on sans faire mal, imiter leur  
 conduite ? 4<sup>o</sup>. Parce que des hommes non  
 appelés, ou qui n'ont pas répondu à la  
 sainteté de leur vocation, se livreroient  
 aux péchés les plus honteux, penseriez-  
 vous que ce ne fût pas un mal de faire  
 comme eux ? 5<sup>o</sup>. Enfin, si ces ecclésiasti-  
 ques alloient se jeter à l'eau, croiriez-vous  
 que vous ne fissiez pas mal d'aller vous  
 précipiter avec eux, ? *Falloit-il donc*,  
 disoit un homme discutant cette matiere, pren-

*dre le nom d'un prêtre pour achever d'ôter aux fideles le peu de componction qui reste encore dans le monde pour tant de désordre. (a)*

Quoiqu'en général l'auteur combatte avec un succès complet toutes les illusions des apologistes du théâtre, il y a des cas où il ne profite pas de tous les avantages que sa cause lui donne. Par exemple, à l'argument tiré de la multitude des personnes qui fréquentent les spectacles, il répond que la doctrine de l'Eglise n'en est pas moins sûre, & que c'est folie de lui opposer l'exemple de ceux qui la violent. Cela est fort bien. Mais sous le vrai point de vue, l'argument du grand nombre se tourne directement contre les spectacles. Le nombre des Chrétiens fideles à la morale de leur divin Maître, des vrais enfans de l'Evangile, n'a-ce point toujours été le plus petit ? *La voie de perdition n'est-ce pas la plus spacieuse, & la voie du salut petite, étroite, ne donnant passage qu'à très-peu de monde ? N'est-ce pas la violence qui emporte le royaume des cieux ? Et cette violence faite aux pas-*  
fions,

---

(a) Quelle honte pour les enfans de la vraie foi, de voir leurs prêtres plus lâches & plus inconséquens que les ministres de l'erreur ! « En Suisse les Prédicans n'assistent jamais au théâtre. Ce n'est pas, dit l'auteur \* 15 Oct. » des *Lettres d'un solitaire*\*, qu'aucun rescrit 1782. p.257. » du Souverain leur en interdise l'entrée. Ils » croient qu'un tel lieu n'est point fait pour » des hommes consacrés au culte des autels. » &c. »

15. Avril 1783.

573

sions, aux desirs dérégés de l'esprit & du cœur, est-ce bien celle des hommes à spectacles?



*Voïage d'un amateur des arts, en Flandre, dans les Païs-bas, en Hollande, en France, en Savoie, en Italie, en Suisse, fait dans les années 1775-76-77-78. Par Mr. de la R \*\*\* , écuyer ancien capitaine d'inf. au service de France, &c. A Amsterdam, & se trouve à Liege chez Defoer. 1783. 4 vol. in-12.*

**P**our diriger un voïageur dans sa course, un artiste dans la recherche des grands modeles, un curieux dans les objets qui méritent son attention, il y a peu de recueils plus utiles que celui-ci. L'auteur indique les routes qui conduisent d'une ville à l'autre; les précautions que l'on doit prendre pour éviter les dangers, les retards, pour n'être pas rançonné par des hôtes avides, qui trop souvent profitent de la bonne foi ou de l'ignorance des voïageurs; des détails sur les postes, l'indication des meilleures auberges, &c. Arrivé dans une ville, l'auteur y jette un coup d'œil général; il entre ensuite dans tous les détails des monumens publics, des manufactures, des curiosités particulières, &c. Il a même l'attention d'indiquer les objets qui ne méritent aucune attention de l'amateur, quoique ces objets soient fort vantés

sur les lieux. Introduit dans ces fameux Musées où l'on a rassemblé une quantité immense des productions de la nature & de l'art, l'auteur marque avec précision ce qui doit attirer de préférence les regards de l'amateur, les morceaux auxquels il s'attachera de préférence, afin de ne pas perdre un tems toujours précieux lorsque l'on voyage avec le double objet de s'amuser & de s'instruire. Il est animé non-seulement du génie des arts, mais il en a le langage ; ses descriptions sont claires & précises, ses termes propres & parfaitement techniques. Les ouvrages de peinture & de sculpture y sont sur-tout appréciés avec autant de goût que d'intelligence.

Les Alpes, l'Appennin, les grands & singuliers aspects de la nature, les chemins que l'industrie a ouverts par des cimes inaccessibles, par des masses de rochers impénétrables, sont décrits d'une manière attachante & pittoresque. On voit dans le premier volume une preuve de l'empire du génie sur la nature la plus farouche & la plus résistante, dans la descente de la *Grotte*, ouvrage immortel de Charles-Emmanuel II, consacré par un monument & une inscription. (a)

Depuis que tout le monde fait des livres,

(a) Cette inscription est tellement défigurée qu'il n'est pas possible d'y entendre la moindre chose. Je crois bien faire de la rétablir ici.

*Carolus Emmanuel*  
*Dux Sabaudia, Pedemontium Princeps,*  
*Publicæ*

15. Avril 1783.

575

on a vu des voïages écrits par des gens qui n'étoient pas sortis de chez eux, & l'on n'a point eu de peine à s'en appercevoir. M<sup>r</sup>. R. n'est certainement point dans ce cas, les objets sont trop vivement & trop exactement rendus pour que sa relation soit le fruit de quelque rapport étranger (a). Mais lorsqu'il

---

*Publicâ felicitate partâ,  
Singulorum commodis intentus,  
Breviorem securioremque viam  
Naturâ oclusam  
Romanis intentatam,  
Cæteris desperatam,  
Dissectis scopulorum repagulis,  
Æquatâ montium iniquitate,  
Quæ cervicibus imminebant præcipitiâ  
Pedibus substernens,  
Æternis populorum commerciis  
Patefecit.*

*Anno M DC LXX.*

(a) Il y a cependant des endroits qui causent quelque étonnement à ceux qui ont vu les objets. Par ex. comment le voïageur a-t-il pu trouver aux cranes des Bourguignons à Morat 15 pouces de diametre, mesure qu'aucuné tête de géant n'a jamais égalée\* ; & dire que la hauteur du géant de Lucerne étoit estimée 18 pieds, tandis que de la mesure qui est à l'entrée de la maison-de-ville, il n'en résulte que 10 ? Comment a-t-il pu parler si légèrement de l'église collégiale de Soleure, & dire précisément qu'elle méritoit d'être vue ainsi que celle des Jésuites ? Quel rapport y a-t-il entre ces deux églises ? celle-ci est un édifice très-ordinaire, l'autre est une des plus belles, & peut-être la plus belle église hors de l'Italie. L'architecte, le sculpteur, le peintre, tous les artistes, tous les amateurs du beau & du grand y trouvent de quoi s'occuper des journées entières. L'auteur ne dit pas un mot de ces chef-d'œuvres. &c. &c.

\* Si le fait étoit vrai, il justifieroit la conjecture hasardée 15 Mai 1778. p. 100.

abandonne les objets propres à sa narration ; on s'apperçoit bien qu'il répète , & que ce n'est pas d'après ses propres connoissances qu'il parle des choses. L'ancienne Rome , p. ex. , peut bien avoir été plus peuplée , mais elle n'étoit point plus étendue que la moderne , qui occupe le même terrain qu'elle occupoit sous les premiers Empereurs (a). — Pline n'a jamais parlé des fontaines de Spa , mais précisément de celle de Tongres. Il n'est pas possible d'avoir quelque doute là-dessus quand on veut se donner la peine d'examiner la chose (b). — L'informe compilation de Robinet ne mérite certainement pas l'éloge que l'auteur en fait (c) ; & l'on ne peut assez s'étonner de ce que le voyageur y ait pris , à ce qu'il nous apprend lui-même , les articles *Liegé & Spa* , qu'il ne devoit prendre ni là ni ailleurs , mais composer lui-même sur ses propres observations. Car c'est-là bien précisément ce que l'on attend d'un

(a) Je suis à même de démontrer que d'un côté elle a aujourd'hui plus d'étendue ; mais en général l'enceinte est la même. Belifaire a bâti , comme l'on sait , les murs que l'on voit aujourd'hui , sur les fondemens de ceux d'Aurélien. J'aurai l'occasion de mieux développer cet article. En attendant il n'y a qu'à comparer le plan de Rome moderne avec l'excellente carte de Ligorius : *Effigies Romæ antiquæ ex vestigiis ædificiorum , ruinarum testimonio , veterum auctorum fide , &c.*

(b) 15 Janvier 1776. p. 99.

(c) Vraie notion de cet ouvrage. 15 Fév. 1778. p. 237.

auteur qui écrit ses voïages. — En parlant de la souveraineté du Pape sur l'Etat de Rome, l'auteur trompé par quelque brochure du tems, fait 5 à 6 fautes dans autant de lignes (a). C'est encore d'après ces modeles qu'il prend, quoique rarement, un petit ton, qui forme un contraste bien marqué avec des observations sages & vraies, & qui donne un air de contradiction avec lui-même (b).

(a) *Ce fut, dit-il, Grégoire VII qui jetta les premiers fondemens de la Monarchie papale, avant lui la souveraineté de Rome &c (Grégoire VII a bien prétendu étendre son autorité sur le temporel des Rois, mais il n'a rien de commun avec ce que l'auteur lui attribue, aussi ce Grégoire VII devient-il d'abord Grégoire IX). Les Papes sont devenus independans par la conduite audacieuse de Grégoire IX (Voilà donc Grégoire VII absous de ce crime; mais Grégoire IX ne l'a pas plus commis que lui). Et plus encore par l'ignorance crasse, absurde & barbare (point du tout. Fleuri, Terrasson, le Prés. Henaut ont démontré que l'indépendance du Pape est effencielle au bien de l'Eglise, le philosophe Hume en est convaincu &c). Personne n'ignore quel cas on doit faire des prétendues donations de Pepin, de Charlemagne, de la comtesse Mathilde &c. (Quand on traite de prétendue la donation de la comtesse Mathilde, on n'est pas reçu à raisonner sur les deux autres. Les mots personne n'ignore montrent que l'auteur a eûtendu quelque chose de celle de Constantin).*

(b) Par exemple. T. 4 p. 122 il est dit en parlant des Jésuites : *L'on sait que ces bénis Peres ne s'agrassoient que là où ils pouvoient faire la meilleure recette.* Le même homme avoit dit, t. 2 p. 160, *ces Peres qui dépendoient si peu pour tout ce qui leur étoit personnel, se sont épuisés pour accumuler des trésors dans leurs églises.*

---

*Pugna spiritualis. Tractatus verè aureus de perfectione vitæ christianæ. A Vener. Dei servo Laurentio Scupoli, clerico regulari, italicè scriptus, dein a variis in varias linguas, atque a R. A. D. Jod. Lorichio, S. T. D. & P. in Acad. Friburg. Brisg. in latinam versus. Mechliniæ apud Hanicq. 1782. un. vol. in-12 de 235 p.*

**V**Oilà la troisieme version latine que nous avons du *Combat spirituel*, excellent petit ouvrage, traduit dans presque toutes les langues de l'Europe (a), & qui a produit par-tout des fruits de piété & de vertu. Cette version néanmoins est moins intéressante que celle du P. Olympe Mazotti & du P. Charles-Antoine Meazza. Elle ne contient que 33 chapitres, tandis que l'ouvrage complet en comprend 66 (b), & il étoit naturel que reproduisant

---

(a) La meilleure édition françoise est celle du P. Brignon. Paris 1775 in-12. On la trouve à Liege chez Lemarié. Prix 20 f. reliée. Le P. Mazotti, le même qui l'a traduit en latin, en a donné aussi une version françoise en 1658.

(b) D'abord l'ouvrage n'en a eu que 33, & sans doute que Lorichius n'en a pas connu davantage; mais l'on ne peut guere douter que les 33 autres ne soient également l'ouvrage du pieux Laurent Scupoli. Voiez la préface qui se trouve à la tête de l'édition italienne par

duisant cet édifiant traité dans nos provinces, on préférât la traduction de tout l'ouvrage à celle qui n'en rendoit qu'une partie. Un autre avantage de la version de Mazotti, sur celle que nous annonçons ici, est du côté du style; celui de Mazotti est plus pur, plus coulant, plus agréable. Il est vrai que dans les ouvrages de piété, c'est sur-tout le solide qu'il faut chercher; une bonne leçon vaut mieux que cent élégances; mais ces élégances sont quelques fois les assaisonnemens de la leçon, sans lesquels toute salubre qu'elle est, elle paroîtroit dégoûtante, & ne produiroit rien parce qu'elle ne parviendroit pas jusqu'au cœur, aiant trouvé de la résistance de la part de l'esprit. Il est vrai encore que la simplicité est la vraie éloquence des ouvrages spirituels, que la foi & la morale chrétienne semblent gagner à une élocution naturelle & négligée, & que leur éclat propre se renforce en quelque sorte par l'ingénuité & l'air inculte du langage. Mais cette simplicité, que la balourdise prend pour l'effet de l'incurie, est dans les ouvrages de religion & de piété un vrai chef-d'œuvre que l'art des hommes & toute la magie des lettres ne peut ni imiter ni compenser (a). Il

par le P. Charles de Palma Théatin, de l'imp. du Vatican 1725. L'édition latine de Mazotti (Paris 1664 in-8°) devient rare. On en conserve un exemplaire dans la bibliothèque de l'archevêché de Malines. Celle de Meazza est faite sur celle-ci, & n'en diffère en rien d'essenciel.

(a) Je ne la connois dans un degré éminent que

n'y a que les grands maîtres qui puissent donner à leurs écrits cet avantage sur humain ; les autres feront bien de ne pas négliger les petits dehors, que donnent le soin & le travail, pour s'ouvrir la porte intérieure des ames.

Pour dire un mot de la nature même de l'ouvrage, c'est en faire un éloge suffisant que de le placer immédiatement après *l'Imitation de Jesus-Christ*. L'un conduit à la vertu par la théorie des guerres & des combats qui constituent pour ainsi dire la vie du Chrétien sur la terre ; l'autre par la contemplation du plus excellent modele & les leçons du plus grand maître. L'un est plus raisonné, plus méthodique, l'autre par une impression lumineuse & rapide prévient l'effet de tous les raisonnemens & de toutes les méthodes. L'un tient plus du travail & de l'art, l'autre est l'ouvrage du cœur, de l'onction & de la lumière de Dieu, dont les mouvemens ne connoissent ni règles ni calculs. L'auteur de l'un a peut-être plus réfléchi, l'autre a plus senti. (a)

que dans l'Écriture sainte, & dans l'inimitable traité de *l'Imitation de Jesus Christ*. Belle & solide reflexion du P. Desbillons au sujet de ce dernier ouvrage. 1 Mars 1781 p. 334. Reflexion sur l'Écriture sainte & la version vulgate 15 Mai 1780. p. 113.

(a) Les Bénédictins ont tâché de donner à leur Ordre *le Combat spirituel*, comme le livre de *l'Imitation*, celui des *Exercices* & tant d'autres (1 Janvier 1783. p. 11). Il pourroit se faire que dans le cas actuel ils fussent un peu mieux



*Avis sur l'électricité considérée comme remède dans certaines maladies. Par Mr. Nicolas, docteur en médecine, professeur de Chymie en l'université de Nancy. A Nancy, chez C. S. Lamort, 1782.*

**F**Aire servir les secrets physiques à la conservation de ses semblables, c'est incontestablement l'usage le plus utile & le plus honorable que l'on puisse faire des sciences. Si les cures dont il est parlé dans cet avis, sont bien constatées, il paroît que l'électricité est moins inefficace dans la curation de nos maux que ses plus grands partisans ne cessent de l'avouer (a);

---

mieux fondés. Ils prétendent qu'au moins les 33 chapitres qui ont paru d'abord sont de Dom Jean de Castinisa. Théophile Renaud en fait honneur au Jésuite Achille Gagliardo, estimé & chéri de St. Charles-Borromée. L'opinion aujourd'hui générale qui a reçu une espèce de sanction dans l'édition romaine de 1725, dédiée à Benoit XIII & munie de grandes approbations, est en faveur du Théatin Laurent Scupoli.

(a) " On veut, dit Mr. Marat, que le fluide électrique ait été créé pour servir de remède à nos maux : il peut en soulager quelques-uns, je l'avoue ; mais avant qu'on fasse l'appliquer avec sûreté, que de funes-

mais quant aux choses étonnantes que l'estimable auteur dit à cette occasion à M<sup>r</sup>. Franklin, ce ne peut être qu'un persiflage; c'est au moins ainsi que la plupart des lecteurs en ont jugé. Pour ne rien donner aux conjectures, nous transcrivons ce passage qui peut suffire pour décider la chose. " Vit-on ja-  
 „ mais entreprise plus hardie, & en même  
 „ tems plus intéressante que celle du célèbre  
 „ Francklin? Comme un nouveau Promé-  
 „ thée, il a sçu dérober le feu du ciel pour  
 „ le soumettre à ses expériences (a). Que les  
 „ intentions du grand homme sont dignes  
 „ de louanges! il fut le confident de la na-  
 „ ture; elle n'eut jamais rien de caché pour  
 „ lui (b), elle lui fit voir l'identité du prin-  
 cipe

„ tes essais! Et comment se persuader que la  
 „ nature ait abandonné à l'incertitude de nos  
 „ tentatives l'emploi d'un remède découvert  
 „ si tard, si peu connu encore? D'ailleurs,  
 „ qui ne voit que ce sont-là des usages parti-  
 „ culiers, & qui ne fait qu'un agent univer-  
 „ sel doit avoir une fin générale, à laquelle  
 „ il tend toujours sans que l'homme s'en  
 „ mêle? „ *Disc. sur le fluid. élect.* — Con-  
 fiance excessive de Mr. Sans (15 Juillet 1780.  
 p. 440). Discours & guérisons faussement attri-  
 bués à Mr. Mauduit *ibid* p. 441.

(a) Plus d'un expérimentateur, le pauvre Kirchman entr'autres, a eu effectivement un sort aussi lamentable que celui de Prométhée; & pour les autres nous ignorons encore les fruits qu'ils en ont retirés.

(b) Voilà à coup sûr une babillarderie. Descartes, Newton, Buffon &c, lui trouvoient des mystères impénétrables, d'Alembert croit que ce que nous pouvons dire de mieux en bien  
 des

„ sipe qui nous vivifie avec ce qu'on nom-  
 „ ma depuis le fluide électrique (a). Par les

des occasions, c'est Dieu l'a voulu ainsi. Et voilà la causeuse qui va tout raconter à Mr. Franklin. Cette vicille coquette auroit-elle aperçu le philosophe octogénaire, rendant, en qualité de représentant de l'Amérique, les lunettes sur le nez & tout nud, hommage à l'immortel Voltaire; à côté d'Oronoco envoyé d'Afrique, & de d'Alembert plénipotentiaire d'Europe? (1 Juillet 1779. p. 390). Mais il me vient un doute. Cette galanterie ne se feroit-elle pas adressée à Mr. Franklin fils, cet enfant privilégié, auquel Voltaire mourant a donné sa bénédiction philosophiquement patriarcale, à la très-vive sollicitation de Monsieur son Pere? (*Description de cette cérémonie* 15 Mars 1778. p. 465). Bénédiction des francs-maçons sur le pere & le fils (1 Janvier 1779. p. 73). Réflexions d'un insolent sur ce sujet *ibid.* p. 74.

(a) Je n'ai garde d'amener ici quelque grave argumentation tirée de la théologie, de la morale ou de la métaphysique, je ne répéterai que celle d'un électriciste célèbre. « S'il  
 „ n'est point d'effets plus marqués que ceux  
 „ du fluide électrique, lorsqu'il agit en masse;  
 „ il n'est point d'être dans l'univers dont la  
 „ destination semble nous être plus cachée.  
 „ On a prétendu qu'il est le principe du mou-  
 „ vement & de la vie des animaux; comme  
 „ s'il pouvoit, sans jamais se manifester, être  
 „ tenu en réserve dans les filieres du cerveau  
 „ & des nerfs, qu'il traverse avec tant de  
 „ liberté ». Marat dissert. *sur la place que le  
 fluide électrique considéré comme agent général,  
 tient dans la nature.* Effectivement, comment  
 le fluide électrique se fixeroit-il l'espace d'un  
 siecle dans un crane, tandis que les causes les  
 plus légères l'agitent & le détournent de sa  
 route, lui donnent les mouvemens les plus

„ modifications particulieres qu'il seut faire  
 „ éprouver à ce fluide singulier, il parvint,  
 „ pour ainsi dire, à rendre une nouvelle  
 „ vie à la nature expirante (a). . . à l'abri  
 „ de ces conducteurs, nous ne craignons  
 „ plus sur nos vaisseaux les funestes effets

rapides & les plus bizarres? — D'après  
 cette plaisante découverte, quelle fermenta-  
 tion ne doit-il pas y avoir dans toutes les têtes  
 humaines & dans tous les êtres vivans,  
 durant des tems d'orage, & sur-tout, lorsque  
 la matiere fulminante quitte le séjour des  
 nuées pour se promener sur la terre? Sans  
 doute que ces portions détachées & isolées  
 font tous les efforts possibles pour se réunir  
 au fluide dont elles ont fait partie. — De  
 son côté cette substance homogène aux âmes  
 humaines, s'attachera à les rejoindre préfé-  
 rablement à toutes les matieres inanimées.  
 Ainsi voilà les hommes foudroïés, tandis que  
 le fer, le plomb, & toutes les plus électrisa-  
 bles matieres, mais après tout substantielle-  
 ment différentes du fluide électrique, n'é-  
 prouvent de sa part que de foibles influen-  
 ces. — Enfin, pour achever le tableau de  
 ces merveilles, il ne faudra que mettre un  
 petit conducteur, un canif, par exemple,  
 sous le nez d'un homme, pour foutirer son  
 âme & le faire mourir subitement.

(a) Cela tient de la fameuse découverte de  
 Paracelse. Encore quelque progrès dans les  
 sciences, quelque perfection ajoutée aux ver-  
 tus magnétiques, électriques, hyperboliques,  
 & nous sommes sûrs de l'immortalité sur la  
 terre. J. J. Rousseau a beau dire que ce seroit  
 un triste présent; Si Mr. Francklin nous le fait,  
 la politesse nous défendra à coup sûr de le  
 refuser.

15. Avril 1783.

585

„ de la foudre „. (a) — M<sup>r</sup>. Nicolas oublie la plus belle découverte de M<sup>r</sup>. Francklin & la plus propre à constater la fécondité de son génie inventif : la souveraine puissance de l'huile sur les flots. (b)

---

(a) Que cette sécurité est bien fondée ! (1 Mars 1783. p. 336, & autres *ibid.*.)

(b) 1 Juillet 1782. p. 337.



Thomæ a Kempis, de Imitatione Christi libri IV. Leodii, typis J. F. Bassompierre 1782. vol. *in-16*.

L'Édition latine de cet ouvrage devenoit si rare, que dans une des plus grandes villes d'Allemagne on n'en a pu trouver un seul exemplaire depuis plus de huit ans, chez aucun libraire ni imprimeur. Bientôt les Chrétiens & les ecclésiastiques mêmes eussent connu à peine de nom ce livre précieux, & l'on eût pu dire avec un étonnement presque égal à celui de St. Chrysostome :  
“ Il y a donc des gens qui ne connoissent  
„ que bien imparfaitement ce Paul qui nous  
„ apprend tant d'excellentes choses, & qui  
„ ne savent pas même combien d'épîtres il  
„ a composées pour notre instruction. „ (a)  
J'ai donc cru devoir m'intéresser à la reproduction

---

(a) *Doleo & molestè fero quòd virum hunc*  
non

production de cet inimitable traité de l'*Imitation de Jesus-Christ*; & dans le tems que nos beaux-esprits ne parlent que d'Epictete, de Marc-Aurele, de Confucius, froids & ennuians pédagogues d'une morale sans sanction & sans cohérence, le public chrétien ne peut qu'applaudir au travail qui lui procure une édition élégante & bien soignée de ce petit code de morale chrétienne (a). Pour cela on a rassemblé les exemplaires les moins suspects, écarté avec soin ceux que l'esprit de parti ou de vains raffinemens de langage (b) ont défigurés, & sur la plus exacte

---

*non omnes, sicut par est, cognoscant; verum ita illum nonnulli ignorant, ut ne epistolarum quidem ejus numerum planè sciant.* Præf. in Ep. B. Pauli.

(a) Divers jugemens des philosophes & de sages profanes sur cet ouvrage, 15 Mars 1776. p. 412. — 1 Mars 1781. p. 334.

(b) C'est sur-tout sous ce point de vue que l'édition de Mr. l'abbé Valart mérite la censure la plus grave. Soit parce que les Bénédictins, dont il s'est fait l'avocat, n'ont pu lui fournir que des manuscrits récents & altérés, soit parce qu'il a cru devoir réformer les passages dont la simplicité, les barbarismes, & sur-tout les germanismes (chose fatale à son système \*) l'offensoient, il y a une étrange différence entre son édition & le véritable texte de l'ouvrage. Voici comme en parle l'homme du monde le plus instruit de l'état des anciens manuscrits & des anciennes impressions de cet ouvrage. *Cùm in manus mihi incidissent libri de Imitatione Christi a J. Valart recensiti, excusi Parisiis, eosque nitore chartæ & elegantia typorum invitatus, perlegissem: animadverti,*

\* 1 Mars  
1781. p. 332.

non

te confrontation & le plus impartial examen des variantes on a publié l'édition que nous annonçons ici. Il seroit difficile d'en faire une plus correcte, plus agréable à la vue, plus portative & d'une gestation plus commode. Il n'y a ni préface, ni avis, ni oraisons, ni explications quelconques; moins encore quelque ennuyeuse & inutile dissertation sur le prétendu Gessen, Gesen ou Gersen, dont le nom même n'a jamais bien été articulé. Depuis que les PP. Rosweide, Ghesquiere & Desbillons ont restitué par les preuves les plus démonstratives, cet ouvrage à son véritable auteur, il seroit ridicule de s'arrêter encore sur cet objet. (a)

Le genre de reconnoissance que les amis de la religion & de la solide piété croiront devoir à l'éditeur, ne doit point s'adresser à moi, qui dans les circonstances où je me trouve, n'ai pu que bien foiblement m'occuper de cette pénible confrontation & correction; c'est M<sup>r</sup>. l'abbé de Saive (le même qui dans la nouvelle édition du Dictionnaire me prête le secours le plus assidu & le plus intelligent) qui s'est chargé de ce nouveau travail, & qui, je

---

*non sine aliquâ indignatione, opus veneratione summâ ubique celebratum, opus Christianorum religione consecratum, itâ depravatam esse, ut scriptum, sive sacrum, sive profanum, inventum numquam ullum fuerit, quod a primigeniâ confectiōne tam frequenter aberraret.* Voyez la dissert. du P. Desbillons. Manheim 1780.

(a) 15 Mars 1776. p. 408. — 1 Mars 1781. p. 326.

puis l'assurer d'avance, s'en est acquité à la satisfaction des lecteurs éclairés. (a)

---

(a) C'est par inattention qu'on a laissé imprimer une approbation de 1738 qui se trouvoit dans un des exemplaires dont on s'est servi.

*Les libraires auxquels l'imprimeur a fait des envois de cet ouvrage doivent tarder à les faire relier, & même à les faire brocher; il faut les garder dans un endroit sec & point en masse, parce que l'encre decharge extraordinairement.*

---

**M**R de la Lande qui depuis quelque tems s'est fait plusieurs adversaires par l'humeur un peu caustique qui assaisonne ses critiques, tandis que ses opinions ne sont pas, il s'en faut de beaucoup, à l'abri d'une contradiction bien motivée (a), vient d'avoir un différent assez sérieux avec M<sup>r</sup>. le Blond de l'académie des inscriptions. On trouve une lettre de celui-ci dans le *Journal de Paris* ( 25 Fév. 1783 p. 229 ) qui donne une idée juste de cette controverse.

*« Plinè au chap. 4 du 36e. livre de son histoire naturelle, fait de Praxitèle un éloge pompeux, & dit que la Vénus de Gnide de ce célèbre artiste étoit la plus belle statue qui fût dans le monde entier : quelques lignes après, le même auteur fait aussi l'éloge d'une autre statue de*

---

(a) 15 Nov. 1777. p. 417 — 1 Août 1775. p. 175. — 15 Mai 1780. p. 108.

*Vénus*, ouvrage de Scopas, en se servant de l'expression *Praxitelicam illam* antecedens. Mr. Falconet, sculpteur, avoit cru qu'il s'agissoit, dans ce passage d'une supériorité de mérite : qu'il falloit entendre par ces paroles que la *Vénus* de Scopas l'emportoit sur celle de *Praxitèle*, & tout fier de pouvoir reprocher à *Pline* une furieuse inadvertence, il fait aux gens de lettres admirateurs de cet historien philosophe l'honnête apostrophe (a) qui suit :

Mes bons Messieurs qui nous chantez si haut les connoissances de *Pline* dans l'art, aïez au moins la complaisance de le lire avant de nous débiter les lambeaux que vous en tirez. On a osé représenter à Mr. Falconet qu'il s'étoit trompé ; que le mot *antecedens* ne signifioit & ne pouvoit signifier ici qu'antérieur : que *Pline* avoit dit que la *Vénus* de *Praxitèle* étoit postérieure à celle de Scopas, & que *Pline* avoit eu toute raison, car Scopas vivoit dans la 87<sup>e</sup>. olympiade, & *Praxitèle* dans la 104<sup>e</sup>. J'avoue que je suis un de ces audacieux : je vois en effet, avec peine, qu'on imputât gratuitement à un homme tel que *Pline* une contradiction & une bévue aussi grossière.

Cependant Mr. Falconet a donné une nouvelle édition de ses ouvrages littéraires, dans laquelle il croit se justifier pleinement sur son interprétation du mot *antecedens*. Mon intention étoit de laisser jouir cet artiste lettré de son petit triomphe ; mais Mr. de la Lande, dont l'autorité est si propre à fixer l'attention du public, paroît mettre une grande importance à cette question : il vient de la décider dans le *Journal des sçavans* de ce mois, page 92 ; & comme il me fait l'honneur de me citer,

---

(a) Mr. Falconet s'est un peu trop familiarisé avec cette manière ( 15 Juin 1780. p. 298 ) ; & Mr. de La L. depuis un certain nombre d'années n'a point de répugnance à s'en servir. Le ton de cet astronome étoit autrefois bien plus doux & plus modeste. Il parle aujourd'hui en *Vénéral* de la loge des neuf sœurs. 1 Janv. 1779. p. 73.

je lui dois trop d'égards pour ne pas lui répondre.

Mr. Falconet, dit-il, a traduit les paroles *illam antecedens*, par supérieure en beauté; mais dans ce sens qui est le vrai, Pline se contredit. Mr. Falconet, ajoute Mr. de la Lande, répond à ses censeurs d'une manière victorieuse: il leur montre le sens de ce mot par Cicéron, César & par Pline lui-même (a). Il fait voir que les plus célèbres commentateurs & traducteurs dans toutes les langues, française, italienne, angloise, espagnole; Rollin, Winckelmann, le chevalier de Jaucourt, le comte de Caylus, &c &c, ont tous entendu ce passage de Pline comme il l'entend. Enfin il écrase les érudits sous le poids de l'érudition. C'est bien là, je crois, prendre un parti, & Mr. de la Lande ne dira plus qu'il n'a pas décidé entre Mr. Falconet & moi.

C'est donc à Mr. de la Lande que je dois m'adresser maintenant. Or, pour ne point nous écraser l'un l'autre sous le poids de l'érudition, j'offre à ce savant académicien de déposer entre vos mains une somme de 600 liv, j'y en déposerai une pareille; ensuite nous choisirons nos juges dans un corps respectable, dont Mr. de la Lande est lui-même un membre très-distingué: ce corps est l'université de Paris; nous nous en rapporterons à la décision de Mr. le recteur & de Mrs. les professeurs d'éloquence; si la pluralité des voix est contre moi, je consens d'avance que la somme que j'aurai déposée soit distribuée aux pauvres par votre caissier chargé des aumônes; si, au contraire, Mr. de la Lande est condamné, il voudra bien permettre que la même somme déposée par lui soit employée à une aussi

---

(a) Mr. le Blond trouvera également dans Pline le sens qu'il donne à ce mot. *Antecedens annus*. Plin. l. 13. Cicéron le prend dans le même sens: & *quæ non insequens hora antecedente calamitosior populo romano illuxit?* Il en est du verbe comme du participe. *Biduo me antecessit*. Cic. in Top.

Bonne œuvre. Mais je lui déclare que, s'il n'accepte pas ma proposition, & que s'il ne vous envoie pas à ce sujet une réponse en termes clairs & précis, pour être insérée dans votre journal, je regarderai son silence comme un désaveu formel du jugement qu'il a hasardé dans le journal des savans. »

J'ai l'honneur d'être, &c.

LE BLOND, de l'acad. des inscrip. & belles Lettres, secret. ord. de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans. (a)

(a) Je n'ai garde de prévenir le jugement de l'université ; d'abord, parce que je n'ai pas à beaucoup près l'autorité qu'il faut pour *tantas componere lites* ; ensuite parce que Mr. de la L. me récuseroit à coup sûr. Mais uniquement par forme de conversation & d'amusement, je crois pouvoir dire que les deux parties ont tort. Mr. Falconet & Mr. de la Lande, parce que le reproche de contradiction fait à Pline, ne paroît pas fondé : Mr. le Blond, parce qu'il semble par le contexte de Pline, que dans cette occasion *antecedens*, quoique susceptible d'une signification différente, signifie *supérieure, préférable, plus parfaite &c.* (*Praxitelicam illam antecedens, & quemcunque alium locum nobilitatura*). Mais il ne s'ensuit pas que Pline se soit contredit. La Vénus de Praxitèle est la plus célèbre, la plus admirée : « On L'exaltoit » non-seulement au-dessus de tous les autres ouvrages de Praxitèle, mais sur toutes les statues du monde. Des curieux ont fait le voyage de Gnide exprès pour la voir . . . « Celle de Scopas qu'on voit à Rome, est cependant préférable ; mais placée dans une ville où les chefs-d'œuvres sont en très-grand nombre, & où l'on a des occupations plus sérieuses, elle est en quelque sorte oubliée & ne fixe que faiblement les regards ». *Opera ejus sunt Athenis in Ceramico, sed ante omnia & non solum Praxitelis, verum & toto orbe terrarum Venus, quam ut viderent multi, navigaverunt Gnidium . . . Venus in eodem loco (Romæ) nuda praxitelicam illam Gnidiam antecedens, & quemcunque*

Autant que je suis consolé & édifié par la multitude de lettres que je reçois touchant les livres propres à être mis entre les mains de la jeunesse, autant je suis embarrassé à répondre à la confiance que des hommes estimables veulent bien me témoigner relativement à cet objet important. Je ne connois, comme je l'ai déjà dit \*, aucun livre élémentaire moderne qui, en fait d'histoire, de littérature, de physique, de géographie, d'astronomie &c., ne soit infecté du philosophisme (a), il n'y a que les élémens purement

\* 15 Mars  
1783. p. 425.

*quemcunque alium locum nobilitatura. Romæ quidem magnitudo operum eam obliterat, ac magni officiorum negotiorumque acervi omnes à contemplatione raliùm abducunt.* Voilà ce que dit Plinè, & après avoir lu ce passage six fois de suite, je n'y ai pas vu de contradiction, quoique j'avoue que ce vieux naturaliste n'en man- que pas plus que les modernes.

(a) Rien de plus conséquent & de mieux vu que la conduite des philosophes à cet égard. Quand on veut produire une révolution dans le monde, c'est par la jeunesse qu'il faut commencer; un ancien l'a dit d'après l'expérience la mieux constatée. *Puerilis institutio est mundi renovatio.* C'est dans les premières années de l'homme qu'il faut l'affervir à la vérité ou à l'erreur, sans quoi (à moins de supposer un concours particulier de causes & de circonstances) il n'y tiendra jamais bien fermement. Depuis que nos grands hommes, convaincus de cette vérité, se sont rendu maîtres de l'enseignement, de la typographie, de la censure &c; attendons-nous

ment grammaticaux, qui quoique la plupart très-superficiels & incorrects, ne se ressentent pas des préjugés du tems (a). J'attends un ancien recueil de divers abrégés, rédigé avec soin & assorti aux facultés intellectuelles comme aux besoins des jeunes écoliers; mais je ne l'ai pas encore reçu. Quand je l'aurai, je le retoucherai, l'augmenterai, & l'ajusterai autant que mes occupations me le permettront, aux circonstances de l'époque de cette réimpression. Mais cela ne suffira pas pour occuper la jeunesse, & ne pourra point faire des savans, quoiqu'on y trouve les notions de presque toutes les sciences. Le siècle de Louis XIV & le commencement de celui-ci, nous ont rendus si riches en toutes sortes de livres agréables & utiles, qu'il est inconcevable que nous puissions nous trouver à cet égard dans un état de disette, soit pour nous, soit pour nos élèves & nos enfans (b). Le mal est que nous voulons être au courant des choses; le

---

attendons-nous à ne voir rien paroître qui ne corrompe le cœur des jeunes gens ou qui n'égaré leur esprit.

(a) Cela pourroit demander quelque exception; car j'ai vu des grammaires, des géométries &c, où l'impiété mettoit son petit grain de sel entre les a & les b, entre les = & les + & les †. Mais un talent si sublime & si utile est naturellement rare. Il ne vaut pas la peine d'en faire un article à part.

(b) N'avons-nous pas l'*histoire ancienne* de Rollin, celle de Catrou & de Rouillé; l'*histoire romaine* de Rollin & de Crevier; le *discours sur l'hist. univer.* de Bossuet? Et en fait de belles-lettres, qu'avons-nous d'égal au *traité des études* de Rollin, au *cours de belles-lettres* de Batteux? . . . Et dans ces tems même de la

corruption

plus nouveau nous paroît être le meilleur. Nous préférons ces fontaines gazouillantes qui à leur source font empreintes d'esprits méphitiques, donnent le goître & autres difformités ou infirmités, à ces fleuves dont les eaux purifiées par un long cours & le benin aspect du soleil, roulent des eaux salubres; des paillettes d'or pur, & distribuent ces bienfaits précieux sans agitation & sans bruit.

corruption n'avons-nous pas une *histoire ecclésiastique* de Berault; une *physique & métaphysique* de Para; une *histoire du bas-empire* de le Beau? &c. &c. En vérité nous ne nous croions pauvres que parce que nous entendons sans cesse des charlatans vanter des richesses imaginaires, & que nous avons eu quelques fois la bonacité de courir après.

Quant au meilleur *traité de la spiritualité & l'immortalité de l'ame* qu'un anonyme me prie de lui indiquer, je ne connois rien de mieux que l'ouvrage du P. Hayer, qui porte ce titre; les *dialogues* de l'abbé Dangeaux; l'*examen du matérialisme* par Mr. Bergier. S'il veut quelque chose de plus moderne & de plus abrégé, je lui indiquerai (mais sous ce dernier point de vue seulement) le 1<sup>e</sup>. & 2<sup>e</sup>. livre du *Catéchisme philosophique*.

Officium passionis Jesu-Christi ex oraculis Prophetarum desumptum. Parisiis, typis Benedicti Morin. *Se trouve à Liege chez Lemarié.*  
1 vol in 12. Prix 25 sols rel.

**P**etit livre de piété plein d'onction, écrit d'un style pur, simple & digne de son objet. L'auteur s'est nourri de la lecture des Livres saints, & en fait un excellent usage. Il y a de petites figures en taille douce, d'une exécution un peu négligée, mais cependant supportable, qui parlent aux yeux, tandis que des causes plus puissantes & plus nobles s'adressent à l'esprit & au cœur. **NOUVELLES**



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 28 Février.)  
 Sa Hauteſſe a été, il y a quelques jours, à Tophana, où il y a une fonderie de canons, & en ſa préſence il fut donné des ordres pour en fondre 200 de différens calibres. Dans l'arsenal on travaille avec diligence à l'équipement de la flotte, que l'on prétend être deſtinée à réprimer les inſolences des corſaires qui infeſtent les mers de la domination ottomane. Il n'y a pas long-tems qu'un bâtiment de cette eſpece, dont l'équipage étoit compoſé d'Albanois & d'Algériens, donna chaſſe à un vaiſſeau ruſſe qui ſe retira heureuſement ſous le fort de Smyrne. Cependant bien des perſonnes donnent à ces préparatifs un but différent: car notre ſituation eſt toujours fort critique, & il n'y a encore rien de décidé pour la paix ni pour la guerre.

On dit que le Muſſelim, ou gouverneur de Smyrne a été arrêté & conduit en cette capitale, par ordre de Sa Hauteſſe, pour avoir fait pendre un ſujet ruſſe, accuſé de quelque crime, ſans en avoir donné avis préalable au gouvernement.

Le prince Alexandre Ypſilanti, ci-devant  
*II. Part.* Q q

hospodar de Valachie qui avoit été relégué, il y a 5 mois, en l'isle de Rhodés, a été rappellé avec ses enfans.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 28 Février.) Le 21 de ce mois, l'échange formel de l'acte d'accession du Roi des Deux-Siciles à la convention de neutralité-armée s'est fait ici entre le duc de St. Nicolas, ministre plénipotentiaire de la cour de Naples, d'une part, le vice-chancelier comte d'Ostermann & les autres plénipotentiaires russes de l'autre: le 23 le duc de St. Nicolas a expédié l'acte de ratification à sa cour par le courier, qui lui avoit apporté son plein-pouvoir & ses instructions à cet effet. L'on apprend, que ce ministre travaille actuellement à un traité de commerce entre le royaume des Deux-Siciles & la Russie, qui raffermira les liaisons déjà subsistantes entre cet empire & l'Italie. — L'Impératrice a nommé le comte de Mocegino son chargé d'affaire à la cour de Florence. — S. M. qui ne doute point, que le souverain Pontife regnant ne se prête à tout ce que Sa Majesté lui a demandé relativement aux Catholiques & aux Jésuites existans dans son empire, ne cesse de faire les meilleures dispositions possibles, pour ces deux objets importans; outre le système salutaire établi en faveur des églises catholiques, cette Souveraine fait bâtir à Pétersbourg un séminaire dont toute la direction

15. *Avril* 1783.

527

sera confiée aux PP. de la Compagnie de Jesus. S. M. I. vient d'accorder 7000 roubles de revenus annuels à la maison professe qu'on élève par ses ordres à quelque distance de la capitale de ses Etats.

L'affaire du commerce de Courlande est finie, ayant été reconnu que le traité de 1614, sur lequel on se fondeoit, n'a jamais été signé ni par les Etats & villes de ce duché ni par le Roi de Pologne qui en est Seigneur suzerain. — Le gentilhomme de la chambre, prince de Galitzin, neveu du grand-chambellan comte Iwan Schuwalow, épouse la princesse de Reppin, seconde fille du général en chef de ce nom & nièce du comte Ninita Iwannitsch Panin. Un neveu du même comte Panin, le gentilhomme de la chambre prince Kurakin, qui a été du voyage de Mgr. le Grand-Duc & de Mad. la Grande-Duchesse, épouse la fille cadette de M<sup>r</sup>. Golokin, beau-frere du prince de Galitzin, ci-devant ministre de la Russie à la Haye. — La princesse de Wurtemberg épouse du gouverneur-général de Finlande, est accouchée heureusement d'une princesse, jeudi dernier. — Le général de Bauer qui s'est distingué durant la dernière guerre contre les Turcs, & qui ne s'est pas acquis moins de réputation par la grande carte, qu'il a publiée du théâtre de cette guerre dans la Moldavie & la Valachie, est mort ici samedi très-regretté.

## P O L O G N E.

VARSOVIE ( *le 10 Mars.* ) Le projet formé pour l'érection d'une compagnie économique nationale commence à se réaliser. Il approche de plus en plus de son but. Ce qui est hors de contestation , c'est que la Pologne peut en espérer beaucoup de bien. Cette compagnie économique nationale aura son président, son administrateur & son caissier. Les fonds appartenans à la compagnie, auront une chancellerie particulière, pourvue des officiers nécessaires. On établira un certain ordre, qu'observeront dans leurs assemblées les personnes appartenantes à cette compagnie. Les sommes recueillies, ou les fonds feront principalement employés à fournir le pais entier de sel; à découvrir, dans l'intérieur du pais même, les métaux & les minéraux qu'exige la fabrication des monnoies. Il y a cependant bien des gens qui pensent que tout cela n'aboutira à rien, sinon à des dissensions, des disputes, & peut-être à quelques innovations empiriques, qui ne feront qu'augmenter le mal, détruire ou affaiblir le bien.

DANTZIG ( *le 16 Mars.* ) Les inondations ont fait des dégats affreux dans nos environs; il a péri un grand nombre de personnes, les torrens ont été si rapides qu'on n'a pu sauver que très-peu de bestiaux. La Vistule & plusieurs autres rivières ont percé toutes leurs digues: comme on s'occupe nuit

15. *Avril* 1783.

599

& jour à les réparer, il y a lieu d'espérer, qu'elles feront bientôt en état de résister à la violence des flots. La digue près de Marienwerder, dans la Prusse-occidentale, a une ouverture de 27 aunes de large, qu'on n'a pu boucher jusqu'à présent. Pour faciliter l'écoulement des eaux, notre magistrat fait rompre à grands fraix les glaçons qui se font amoncelés à l'embouchure de la Vistule. Nous avons été sur le point de voir toute notre ville inondée; mais il y a apparence, que cette fois, nous en ferons encore quitte pour la peur.

## E S P A G N E.

MADRID ( *le 12 Mars.* ) M<sup>r</sup>. le comte O-Reilly, capitaine-général de l'Andalousie, a informé la cour par une lettre du 12 du mois dernier, qu'une bande de malfaiteurs avoit pénétré jusques dans cette province, où ils ne se contentoient pas d'enlever le bien & troubler le repos des habitans, mais encore commettoient les plus grands délits sur les grandes routes, insultant & volant les voyageurs: ils ont même eu la témérité d'attaquer M<sup>r</sup>. le prince de Nassau allant de Madrid à Cadix. En conséquence on a envoyé un détachement de volontaires d'Espagne du bataillon d'Andalousie, commandé par le lieutenant Don André de Mendosa, qui, ayant découvert ces brigands, les a attaqués & défaits, malgré leur vive résistance, qui a couté la vie à leur chef, nom-

mé Juan l'ainé & à Sébastien Prieto. Les troupes poursuivirent les fuyards, & en prirent 7 avec leurs armes & chevaux.

Le comte d'Estaing est toujours à Cadix, & l'on ignore quel arrangement il fera pris touchant la flotte qu'il commande.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( *le 10 Mars.* ) le 21 du mois dernier, & la nuit suivante, il tomba une neige si abondante à Villa-Real, que l'on ne se souvient pas d'en avoir vu une si grande quantité dans ce pais-ci. Le dommage qu'en reçurent les arbres fruitiers dans le seul territoire de cette ville, est estimé à plus de 2000 cruzades. On craint que les oliviers n'aient également souffert à Millo & dans tout le reste de la province. Le 23, sur les huit heures du matin les eaux du Corgo gonflées par la fonte de la neige firent un ravage affreux dans les campagnes voisines.

## I T A L I E.

ROME ( *le 15 Mars.* ) L'Archiduc Maximilien est attendu ici incessamment; on dit que S. A. R. ne s'arrêtera qu'un jour, voulant se rendre à Naples, d'où elle reviendra en cette capitale pour y rester quelques semaines; outre les appartemens magnifiques qui sont prêts depuis longtems au palais du

Vatican, on en prépare plusieurs autres que doit occuper, dit-on, l'Archiduc Maximilien.

M<sup>r</sup> Benislawski est arrivé ici le 1 de ce mois, & est descendu chez M<sup>r</sup>. Santini, consul de l'Impératrice de Russie; le cardinal Hertzan lui avoit fait préparer des appartemens dans son palais, mais il s'est excusé de les accepter. Le lendemain, M<sup>r</sup>. Santini alla au Vatican, pour informer le St. Pere de l'arrivée de ce co-adjuteur, dont il présenta à S. S. les lettres de créance. Le 3 M<sup>r</sup>. Benislawski se rendit au palais pontifical, où il reçut de S. S. l'accueil le plus distingué; après l'audience qui avoit duré plus d'une heure & demie, il fit une visite au cardinal Pallavicini, secrétaire d'état. Le 4, il fut chez le cardinal Antonelli, nommé ministre de l'Impératrice de Russie. De retour chez lui, il reçut une visite du cardinal Hertzan.

Il y a longtems qu'on montre ici des lettres de l'Impératrice de Toutes les Russies au Pape & à son ministre à Varsovie: comme elles y circulent encore sans contradiction, il paroît qu'elles ont acquis un degré d'authenticité, qui nous permet de les communiquer à nos lecteurs; voici l'une de celles que Sa Majesté Impériale a écrites au souverain Pontife.

*Je fais que Votre Sainteté est embarrassée, mais les craintes en ce genre ne s'accordent point avec votre caractère. Votre dignité n'est point arbitraire, & elle ne peut se combiner avec la politique au désavantage de la religion. Je protege les Jésuites par*

justice, par raison & parce qu'ils conviennent à mes Etats, ils forment un corps innocent dans mon empire & qui de tous les corps catholiques est le plus en état de polir mon peuple, & d'inspirer des sentimens d'humanité & des principes de christianisme à mes sujets, que je n'ai civilisés qu'avec beaucoup de peines & de dépenses.

Je suis résolue de les maintenir contre qu'il que ce soit. En cela je ne fais que mon devoir puisque je suis leur Souveraine, & que ce sont des sujets fideles, innocens & utiles. Je souhaiterois que quatre individus de ce corps fussent autorisés à administrer la Confirmation à Moscou & à Pétersbourg, d'autant que les deux églises du rit catholique qui se trouvent dans ces villes doivent être confiées à leur vigilance. Qui sait si le Tout-Puissant ne se sert pas de ces religieux pour opérer la réunion des deux rites qui est si désirée depuis longtems. Que Votre Sainteté ne craigne point, parce que je la maintiendrai de tout mon pouvoir dans les droits qu'elle a reçus de Jesus-Christ.

Cette lettre rappelle celle que le Roi de Prusse écrivit sur le même sujet en 1774 à l'abbé Colombini son agent dans cette capitale. Vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation, ni d'affectation; & même vous chercherez l'occasion de le dire naturellement au Pape, ou au premier ministre, que touchant l'affaire des Jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes Etats, tels qu'ils ont été

*jusqu'ici ; j'ai garanti au traité de Breslau , in statu quo , la religion catholique , & je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à tous égards : vous ajouterez que puisque j'appartiens à la classe des hérétiques , le St. Pere ne peut pas me dispenser de l'obligation de tenir ma parole , ni du devoir d'un honnête homme & d'un Roi. Sur ce je prie Dieu , abbé Colombini , qu'il vous ait en sa sainte garde.*

Le bâtiment du patron Ballerini , qui étoit parti de Civita-Vecchia avec une cargaison de 230 mesures de bled , pour l'approvisionnement de cette ville , a été submergé à l'embouchure du fleuve Fumicine ; mais l'équipage & le maître n'ont point péri.

NAPLES ( le 15 Mars. ) Le 8 de ce mois , le duc de Sarra Capriola , ministre du Roi près de la cour de Russie , partit d'ici pour se rendre à sa destination. Le même jour le comte de Lambertengo , Milanois de naissance , est mort de la petite-vérole en cette capitale. — Le vendredi , 7 du présent mois , la frégate de guerre la Ste. Dorothée , commandée par D. Jacques Fardella , est arrivée de Messine , d'où elle étoit partie le 4 , le capitaine a rapporté qu'une nouvelle secousse de tremblement de terre avoit achevé de jeter bas le 1 de ce mois les ruines que l'on appercevoit encore sur le terrain que Messine avoit occupé , que ses habitans continuoient à loger sous des tentes & des barraques. Les nouvelles que notre gouvernement a reçues de la Calabre ultérieure

rière, font semblables à tous égards à celles de Messine, & portent que les tremblemens de terre y durent encore ; mais que le maréchal de camp Pignatelli lieutenant-gouverneur général de cette province est infatigable dans ses soins & son activité à porter des secours par-tout où il en est besoin ; & que suivant les ordres & les intentions charitables du Roi, il y arrive journellement des transports chargés de provisions de toute espece.

Aussi-tôt que le Grand-Maître de Malte eut appris le désastre de Messine, il fit partir quatre galeres sous les ordres du bailli de Frulon, chargées de toute sorte de provisions, mais aiant trouvé cette ville abondamment pourvue de tout, M<sup>r</sup>. de Frulon passa sur la côte de Calabre. Sa Majesté a témoigné une vive gratitude de cet acte d'humanité, qui est bien digne de cet Ordre illustre.

Nos malheurs actuels rappellent le souvenir de nos malheurs passés. Le 27 Mars 1678, la Calabre essuia un tremblement de terre qui fit périr plus de 50 mille personnes, & dans la seule ville de Policastro, il périt 1200 habitans. Le 3 de Novembre 1706, il arriva un pareil malheur dans la Calabre ultérieure. En 1688, la ville de Bénévent fut pareillement ruinée & un grand nombre de ses habitans y perdirent la vie ; une circonstance qu'on se rappelle de cette fatale époque, c'est que le cardinal archevêque Vincent-Marie Orfini, qui depuis a été Pape, sous le nom de Benoît XIII, fut retiré à demi-mort

15. *Avril* 1783.

605

mort de dessous les ruines de son palais épiscopal. La belle ville de Palerme, capitale de la Sicile fut presque renversée par deux secousses de tremblement de terre arrivées sur les 4 heures du matin le 1 Septembre 1726, qui causa la mort à quelques mille habitans. Le 4 Février en 1169 Messine souffrit beaucoup des tremblemens de terre, & la mer en tourmenté inonda une partie de la ville. Le 19 de Septembre 1390, un très-grand nombre d'édifices furent renversés, ce qui jetta la terreur & la consternation dans toute la Sicile. Cependant il paroît que rien n'égale la dévastation actuelle, quelque effort qu'on fasse pour nous donner la triste consolation de penser qu'il y en a eu de plus grandes (a). L'on n'a encore aucune nouvelle de Catane, ni des isles Lipari. Les gens envoyés par le gouvernement pour faire un rapport exact des ruines, ne sont pas encore de retour, ou bien leur relation est tenue secrète.

FLORENCE ( *le 15 Mars.* ) En conséquence d'un ordre suprême, le secrétaire du gouvernement a envoyé une lettre circulaire à tous les archevêques & évêques de l'Etat, en date du premier de ce mois, portant défense de faire aucune quête quelconque & pour

---

(a) L'on voit dans quelques gazettes un article de Naples où l'on traite de *contes & de fables* tout ce que des avis sans nombre & le sénat même de Messine nous apprennent de ce terrible paroxysme : vérification de la prédiction faite dans le dernier journal. p. 528.

quelque raison que ce soit, en deniers ou en nature, soit dans les églises ou dehors, tant à la campagne qu'à la ville, dans les châteaux, terres ou maisons particulières. — Seront exceptées de cette prohibition 1<sup>o</sup>. La quête qui se fait pour la subsistance du curé ou chapelain qui dit une Messe particulière pour le service du public, dans les endroits où cet usage est établi. 2<sup>o</sup>. Celle qui se fait pour la subsistance des pauvres & des Ordres mendiants qui ne jouissent d'aucun bien. 3<sup>o</sup>. Celle qui intéresse directement la *piété publique*, prise dans le sens le plus limité, comme pour les hopitaux, les maisons de pauvres, établies ou à établir en vertu des ordonnances précédentes, & autres objets semblables, & non dans toute l'étendue de la signification du mot; & pour prévenir toute équivoque ou de nouveaux abus, on devra en obtenir la permission des juges, soit pour un tems ou pour toujours. — Et afin qu'on ne puisse par voie de compensation pour les dites quêtes, spécialement à la campagne, augmenter les taxes sur les congrégations & compagnies, S. A. R. charge, non-seulement les juges, mais encore les évêques de prêter leurs soins afin d'empêcher que cette surcharge n'ait lieu dans les sociétés, qui, en cas de contravention à la présente ordonnance, seroient en danger d'être supprimées.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( le 20 Mars. ) L'ambassadeur

15. *Avril* 1783.

607

de Maroc fut attaqué, le 10 de ce mois, d'une colique si violente, qu'on craignoit pour ses jours, mais les secours que lui fit administrer M<sup>r</sup>. le baron de Stœrck, premier médecin de l'Empereur, eurent un succès si heureux, qu'en moins de trois heures, le malade se trouva soulagé; tout annonce qu'il va être dans peu parfaitement rétabli. Son chef de cuisine vient de mourir. Cet ambassadeur soutient la réputation qui l'avoit devancé d'homme également distingué de ses compatriotes par ses lumières & par ses mœurs. Les usages des Européens paroissent lui plaire & nos arts excitent particulièrement son attention. On prétend qu'il quittera cette cour dans peu de jours & qu'il se rendra à celle de Pétersbourg. L'Empereur lui a fait présent de deux fusils, enrichis de pierres précieuses, dont on porte la valeur à 16,000 florins. S. M. y a joint une montre curieuse que l'on conservoit depuis plusieurs années dans le cabinet de raretés. Deux des huit chevaux barbes que cet ambassadeur a présentés à S. M., de la part de son Souverain, étoient richement enharnachés, & les 6 autres couverts de riches tapis de diverses sortes. Lorsque cet ambassadeur ira visiter l'hôtel des monnoies, on frappera une médaille avec son portrait. On lui paie 100 florins par jour, pour sa dépense.

Notre cardinal-archevêque a été ici fort occupé avec son conseil du plan & du règlement des paroisses nouvelles qu'on doit établir. L'église des Augustins-déchauffés, à laquelle

quelle on attachera un prêtre séculier, servira à la première; l'église de St. Pierre est destinée à la seconde; la troisième aura pour église paroissiale celle des ex-Jésuites, spécialement attachée aujourd'hui aux militaires, & l'abbé Mainster, ex-Jésuite, en sera le curé & le directeur; l'église de la quatrième sera celle des Franciscains à sandales, & un ecclésiastique séculier, tiré de la métropole de St. Etienne, en sera le curé. Les trois autres principales cures qui existoient déjà, savoir celles de St. Etienne, de St. Michel & des Peres Bénédictins resteront sur le pied où elles étoient. A l'égard des autres paroisses, qui seront établies dans les faux-bourgs & dans la campagne, on n'en fait encore ni le nombre, ni le lieu.

Il vient d'être publié une ordonnance concernant les mariages comme *contrats-civils*. Elle est de la teneur suivante.

*Nous Joseph II &c. L'importance des engagements matrimoniaux, & leur influence tant sur le bien-être des familles en particulier que sur le bien général des états, exigent l'attention particulière du législateur: Nous avons reconnu que les loix existant sur cette matière avoient besoin d'être rappellées à leur véritable esprit ou réformées, & nous avons résolu d'emploier toute l'étendue de notre autorité à régler avec plus de précision ce qui regarde la validité ou l'invalidité des contrats de mariage, quant à leurs effets civils, & la légitimité ou l'illégitimité des enfans, & d'ordonner ce qui*

suit, tant pour nos Etats héréditaires de Bohême & d'Autriche, que pour la Gallicie & la Lodomerie &c.

I. Le mariage, considéré comme contrat civil, les droits & les liens civils qui en résultent, tenant leur existence, leur force & leur objet entièrement & uniquement de nos loix; la décision des différens auxquels ils peuvent donner lieu appartient aussi à nos tribunaux. II. Chacun est en droit de contracter des engagements de mariage, à l'exception de ceux qui en sont déclarés incapables par les articles suivans. III. Les mineurs d'âge ne pourront les contracter sans avoir demandé le consentement de leur pere légitime ou à son défaut, de leur grand-pere paternel. IV. En cas de refus réitéré, ils pourront s'adresser enfin à leurs magistrats respectifs. V. Si les raisons du pere ou du grand-pere sont solides, le magistrat confirmera le refus, sinon, il fera quelques représentations aux parens afin d'en obtenir le consentement; il leur fixera même un certain terme, pour qu'ils aient le tems de délibérer sur le parti qui leur resteroit à prendre; si toutes ces voies étoient inutiles, il y donnera enfin son consentement de sa propre autorité, & un pareil mariage devra être considéré comme valide à tous égards. VI. Tout mariage contracté par des mineurs sans le consentement du pere; du grand-pere ou du magistrat, sera déclaré nul & de nulle valeur (a). VII. Si du vivant du pere ou du

---

(a) On a vu dans le journal du 15 Septembre 1782. p. 124, combien il étoit à souhaiter que l'autorité spirituelle, convaincue des inconveniens de ces mariages, les annullât de-rechef, comme elle l'a fait autrefois; j'en ai montré la nécessité, averti par je ne fais quel pressentiment que la Puissance séculière alloit prononcer cette nullité. Il faudra bien actuellement que l'Eglise accede à ce règlement pour

*grand-pere le mineur, pour certaines raisons, se trouvoit sous la tutelle d'un tiers, leur consentement seroit inefficace sans celui du tuteur, & au cas que les sentimens fussent partagés, le magistrat auroit voix decisive. VIII. Le pere & le grand-pere étant morts, le mineur ne pourra se marier qu'avec le consentement de son tuteur & du magistrat. IX. Si le tuteur refuse d'accorder son consentement, le mineur pourra s'adresser au magistrat, qui jugera (comme il a déjà été dit §. 4). X. Les mariages contractés entre Chrétiens & non-Chrétiens seront invalides. XI. Tout second mariage contracté du vivant de la premiere femme, ou du premier mari sera de nulle valeur. XII. Ainsi personne ne pourra convoler à de secondes nœcs, à moins qu'il ne conste évidemment de la mort du premier mari ou de la premiere femme.*

La fuite l'ordinaire prochain.

On apprend que les Turcs ont garni les fortifications de Belgrade d'un double rang de palissades, & les ont réparées ainsi que celles de Widdin. On prétend que les garnisons de ces places seront considérablement augmentées. Le bacha de Belgrade récemment nommé Beglierbey de Romélie, rassemble une grande quantité de provisions de bouche dans cette forteresse.

L'espece d'hommes qu'on appelle Bohémiens ou Zigeiner \* répandue dans la Hongrie est d'une dépravation qui avoit depuis longtems déterminé le gouvernement à ne pas leur permettre de vivre réunis ; ils étoient dispersés dans

---

ne pas détacher le Sacrement du contrat civil, & mettre un espace toujours pénible & dangereux entre les consciences & la conduite légale des citoyens.

\* 15 Fév.  
1783. p.309.

15. *Avril* 1783.

612

dans les villages ; quelques - uns d'eux habitoient sous terre dans les campagnes , mais c'étoit le plus petit nombre : en général ils vivoient dans un état apparent de tranquillité & de respect pour l'ordre public , lorsque l'automne dernier , l'un d'eux aiant été traduit en justice , ses réponses à différentes questions du juge qui l'interrogeoit , donnerent lieu à la découverte des plus grandes atrocités. D'après les recherches qu'on a faites , il est résulté que depuis 12 ans , les Bohémiens dispersés dans les comitats hongrois , les plus voisins de l'Autriche , se nourrissoient de chair humaine , sans que l'autorité publique en ait eu la moindre connoissance. Les petits marchands étrangers ou habitans des comitats plus éloignés qui parcouroient les villages écartés des grandes routes , étoient les victimes de ces barbares , qui les attiroient dans les bois ou dans leurs réduits ; c'est-là qu'ils les massacroient au son des instrumens de musique , dont ils font grand usage. Ils faisoient ensuite les membres de ces malheureux , les mangeoient & en nourrissoient leurs femmes & leurs enfans (a). On

---

(a) Jamais l'anthropophagie n'a été si commune parmi des nations chrétiennes ; en voilà trois exemples éclatans en très-peu de tems ( dern. journ. p. 560. — 1 Fév. p. 207.) A quelle cause attribuer la naissance ou les progrès de ces horreurs ? ( Oserois-je bien le dire , sans encourir l'accusation de partialité & de prévention ? ) A la très-douce , *humaine & bienfaisante*

ignore le nombre des infortunés qui ont péri de cette manière, mais on sait qu'il est considérable. Les recherches que la première découverte de cette monstruosité a occasionnées, se sont tellement étendues, que bientôt les prisons ont eu peine à contenir tous ces criminels qu'on a d'abord voulu exterminer par tous les genres de supplice; mais l'Empereur en ayant été instruit, a arrêté la suite de ces exécutions ordonnées par les comitats, & a ordonné que ce qui restoit de ces Bohémiens condamnés, fût chassé sur le territoire turc. Les procès-verbaux qui ont été envoyés par les comitats à la chancellerie de Hongrie, pour être mis sous les yeux de

*bienfaisante* philosophie. 1°. Depuis que son règne s'établit sur les débris de celui de la religion, l'instruction des peuples est négligée, le zèle des pasteurs refroidi, la crainte de Dieu affoiblie, la voix de la conscience étouffée; les maximes qui justifient le crime, qui dégradent & avilissent la vertu, frappent toutes les oreilles, elles se font entendre dans l'atelier & sous le chaume. — 2°. Quel mal y a-t-il de manger un animal organisé d'une telle manière, plutôt qu'un animal organisé d'une manière différente? Quelle pitié, quels égards peut m'inspirer une organisation plus ou moins compliquée, plus ou moins artistement combinée? Si j'avale sans remords la paisible huitre encore vivante, si je dévore le patient agneau défait par le fer & le feu; l'homme n'étant, comme ces animaux si mangeables, qu'une portion de matière agitée, quel droit auroit-il d'être affranchi de ma dent, si tant y a qu'il puisse m'inspirer quelque appétit?

15. *Avril* 1783.

613

L'Empereur, ne laissent pas douter de la vérité de ces horreurs si humiliantes pour l'espece humaine, & qui doivent faire sentir, combien il pourroit devenir dangereux, d'abandonner les hommes aux seuls principes qu'ils seroient capables de se faire eux-mêmes.

BERLIN (le 20 Mars.) Madame la princesse de Prusse se trouvant de nouveau enceinte, l'on a commencé le 8 dans toutes les églises des prieres publiques pour son heureuse délivrance. Les nouvelles, que l'on reçoit des différentes provinces des Etats du Roi, annoncent qu'il y a de tous côtés de grands débordemens de rivières, qui causent beaucoup de dommage à l'agriculture & au commerce. Sa Majesté a en conséquence donné ordre à M<sup>r</sup>. de Werder, ministre d'état, de prendre toutes les mesures convenables pour porter les digues & les chaussées au même degré de solidité & de perfection, qu'elles sont en Hollande.

Raynal est toujours ici. Mais il ne paroît pas y être dans une situation bien distinguée. Le Roi vient de lui accorder une ferme de tabac à administrer; ceux qui n'aiment pas ses écrits, disent à cette occasion, qu'ils pourront servir à débiter le tabac. — On commence à croire qu'il n'est plus si empressé à publier ses calculs sur la révocation de l'édit de Nantes (a), depuis qu'un ministre

---

(a) Cet ouvrage ne paroissant pas encore, je ne suis pas dans le cas de vérifier la pro-

protestant, homme d'esprit & d'un grand sens, a fait voir dans deux *Lettres* imprimées à Francfort (a) combien ce travail seroit inutile & odieux tant aux Protestans qu'aux Catholiques. — En attendant on apprend que ses bons amis les Américains, auxquels il avoit sacrifié tous les principes d'honnêteté, de décence, de morale & de politique \*, lui ont fait faux-bond. Un de leurs chefs, homme droit & très-entendu (b), vient de réfuter vigoureusement le long & emphatique verbiage du fermier de tabac, relativement à tout ce qui concerne les colonies angloises, aujourd'hui les 13 *Etats-unis*.

\* 1 Nov.  
1781. p. 315.

LIEGE (le 31 Mars.) Le dimanche 23 de ce mois il y eut ici un orage effraiant, d'abord par une obscurité qui intercepta presque entièrement le jour, ensuite par une des plus terribles explosions qu'aucun de

meffe que j'ai faite d'y répondre, ni de rompre l'ensemble actuel de ma situation littéraire pour le faire impunément, comme je l'ai dit dans le tems que l'on annonçoit ce chef-d'œuvre comme très-prochain \*. Dès qu'il paroîtra, je remplirai mes engagements.

\* 1. Nov.  
1782. p. 344.

(a) J'en parlerai dans la suite, si l'abondance des matières littéraires me le permet.

(b) Mr. Thomas Payne, maître-ès-arts de l'université de Pensylvanie, ministre des affaires étrangères pour le Congrès, &c &c. Le titre de son ouvrage est : *Remarques sur les erreurs de l'Histoire philosophique & politique de Mr. G. T. Raynal, par rapport aux affaires de l'Amérique-septentrionale &c. A Amsterdam chez Crajenſchot. 1783, gr. in-8°. Prix 18 f.*

nos citoiens se souviennent d'avoir jamais entendue. La matiere fulgurante se déchargea sur la cathédrale avec une telle abondance, qu'après s'y être divisée en une multitude de globes ignées elle parcourut divers quartiers des environs. C'étoit l'heure des vêpres, les Tréfonciers & le peuple étoient assemblés dans l'église, la terreur fut grande; mais il n'arriva aucun malheur. Les divisions de la foudre qui se répandirent dans la ville ne blessèrent personne, ne causerent aucun dommage; le grand édifice sur lequel elle fondit d'abord, n'en porte que de foibles vestiges, & échappa plus heureusement à ce danger imminent que s'il avoit été muni d'une haie de conducteurs, qui comme on l'apprend tous les jours, sont foudroïés eux-mêmes avec les bâtimens sur lesquels on les arbore (a) (voiez le Journal du 1 Mars p.

(a) J'ai vu ici une nouvelle preuve de ce que dit Mr. Marat contre la prétendue influence des conducteurs sur la nuée, à moins qu'elle ne soit extrêmement basse & touche en quelque sorte le conducteur. Hors de-là il ne peut que déterminer la foudre déjà lancée, & cela encore à une très-petite distance (1 Mars p. 338. Dans le cas dont nous parlons, le sommet de la flèche de la cathédrale, se trouvoit dans la nuée même. . . . On pourroit croire à l'égard des tours fort élevées & garnies de fer, que la partie attirante des conducteurs existant déjà, il seroit convenable d'y joindre la partie conduisante en y attachant un fil d'archal dirigé vers un lieu que la foudre puisse frapper sans conséquence. Mais

338). Hier le chapitre de la cathédrale a fait chanter une Messe folemnelle & un *Te Deum* en action de graces, pour remercier le Maître des élémens courroucés d'en avoir détourné de nous les funestes effets.

## P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 1 Avril.) Le gouvernement a fait émaner & publier un édit de l'Empereur, concernant la suppression de plusieurs couvens dans les Pais-bas, dont voici la teneur.

JOSEPH, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste; Roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême &c. &c. &c. L'obligation où nous sommes de feconder & procurer tout ce qui peut intéresser le plus effenciellement le bien de la religion & celui de l'Etat, nous aiant déterminé à faire contourner d'une manière plus directe à l'avantage de la religion & du prochain les biens qui y ont été destinés par la piété des fondateurs, nous avons jugé qu'entre les moïens qui pourroient conduire à ce but salutaire, il n'y en avoit point de plus convenable, que celui d'employer une partie des revenus des biens du clergé régulier à un usage plus utile & plus intéressant que ne l'est celui qu'on en a fait jusqu'à présent. A

---

nous avons vu de tant de manieres l'incertitude de cette éconduction, l'étrange diversité d'opinions de ceux qui ont voulu en donner des règles sûres, le danger de dériver la foudre sur des objets qu'on voudroit y soustraire de préférence, qu'il vaut encore mieux l'abandonner à elle-même.

ces causes, nous avons, de notre certaine science, pleine puissance & autorité souveraine, résolu d'éteindre & de supprimer, dans tous nos royaumes & terres de notre obéissance, différens couvens & monasteres de l'un & de l'autre sexe, & d'en destiner les revenus à l'augmentation du nombre des prêtres chargés de la cure d'ames, & à d'autres établissemens pieux, également avantageux à la religion & à l'humanité, & dignes de nos soins comme de notre attention souveraine; & ayant confié l'exécution de nos intentions à cet égard dans les provinces de notre domination aux Pays-bas, à des commissaires que nous avons choisis pour cet effet, & munis de commissions & d'instructions spéciales, nous, de l'avis de nos très chers & féaux, les chef & président & gens de notre conseil privé, & à la délibération de notre très-chère & très aimée sœur, Marie-Christine, Princesse royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche &c. &c., & de notre très-cher & très-aimé Beau-frere & cousin, Albert-Casimir, Prince royal de Pologne & de Lithuanie, Duc de Saxe-Teschén, &c. &c: nos lieutenants, gouverneurs & capitaines-généraux des Pays-bas, voulons & entendons, que tous nos sujets tant laïcs, qu'ecclésiastiques, séculiers & réguliers, de quelque état ou condition qu'ils soient, aient à satisfaire aux réquisitions qui pourront leur être faites par nosdits commissaires, ainsi qu'aux dispositions qu'ils indiqueront ou ordonneront en notre nom: Sur quoi nous nous attendons d'autant plus à une prompte & exacte déference de la part des supérieurs ecclésiastiques & des maisons religieuses, qui sont dans le cas d'être supprimées, que nous ne doutons pas que les commissaires, chargés de l'exécution de nos ordres dans cette partie, n'y procedent, comme nous le désirons, avec toute la décence & la modération convenables; & que d'ailleurs, tandis que nous sommes disposés à écouter favorablement ce que les individus

particuliers des maisons à supprimer pourroient proposer relativement à leur état futur, nous avons déjà donné nos ordres, pour qu'il soit pourvu immédiatement à leur sustentation, d'une manière honnête & convenable, & qui prévientra même les besoins de l'âge pour ceux qui se résoudroient à retourner dans leurs familles ou à rentrer dans le monde.

Et pour nous assurer d'autant plus efficacement de l'accomplissement de nos intentions à ces égards, nous avons résolu de faire former aux Pais bas sous le nom de caisse de religion, une caisse dans laquelle on versera généralement les revenus de tous les couvens, qui seront supprimés, pour être employés au paiement des pensions & aux destinations susdites, & de faire établir au surplus, sous la surveillance directe de notre gouvernement général, un comité particulier dont les soins & l'objet seront de tenir la main à la pleine & entière exécution des vues salutaires & intéressantes qui occupent notre sollicitude paternelle.

Voulant prévenir en même tems, pour le repos des familles, les doutes & les difficultés qui pourroient s'élever sur l'état civil des religieux & religieuses des couvens à supprimer, qui se résoudront à se faire séculariser & à rentrer dans le monde, nous déclarons que, conformément aux principes de la jurisprudence helgique, ces individus resteront, nonobstant leur sécularisation, privés des effets civils, sauf qu'il leur sera permis uniquement d'acquérir, par toute autre voie néanmoins que par succession *ab intestat*, & de conserver leur vie durant, des rentes viagères, ainsi que l'usufruit seulement de rentes héritières ou de biens immeubles, sans qu'ils puissent en aucune manière acquérir ou posséder la propriété des capitaux des rentes héritières, ni la propriété de biens immeubles.

Les individus sécularisés qui acquerront ainsi quelque rente viagère, ou quelque usufruit de

rentes héritières, ou de biens immeubles, devront en remettre aux conseillers fiscaux du ressort de leur domicile une note ou information pertinente & spécifique, & ce dans la quinzaine après la date de chaque acquisition, à peine de confiscation en cas de défaut, de laquelle confiscation il sera accordé un tiers au dénonciateur.

Les religieux qui seront sécularisés, seront sans autre déclaration, habiles à posséder toutes sortes de bénéfices ou offices ecclésiastiques.

Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux les chef & présidens & gens de nos privé & grand conseils; chancelier & gens de notre conseil de Brabant; président & gens de notre conseil à Luxembourg; chancelier & gens de notre conseil de Gueldres; gouverneur de Limbourg; président & gens de notre conseil de Flandre; grand-bailli, président & gens de notre conseil de Hainaut; gouverneur, président & gens de notre conseil de Namur; président-grand-bailli & gens de notre conseil de Tournai & Tournesis; écoutette de Malines; & à tous autres nos justiciers, officiers & sujets auxquels ce regardera, de garder, observer & entretenir, & de faire garder, observer & entretenir notre présent édit; Car ainsi nous plait-il. En témoignage de quoi nous avons fait mettre à ces présentes le grand scel de feu Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique, notre très-chère & honorée Merc & Dame de glorieuse mémoire, duquel nous nous servirons jusqu'à ce que le nôtre soit achevé. Donné en notre ville de Bruxelles le 17<sup>e</sup>. jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt trois, & de nos regnes, savoir de l'Empire romain le 19<sup>e</sup>. de Hongrie & de Bohême le troisième. Etoit paraphé, *Kulb. vi.* Plus bas étoit, Par l'Empereur & Roi en son conseil, Signé, *De Reul*, & y étoit appendu le grand scel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

Depuis que la philosophie a trouvé entrée dans nos provinces, il faut nous attendre d'y voir croître & multiplier ses tristes fruits. L'impiété & l'abomination des mœurs s'y faisoient sentir depuis quelque tems, mais le suicide, cette fureur sombre & scélérate (a) n'y étoit que foiblement connu, les exemples en étoient rares, & ne se montroient guere que chez des misérables abattus sous le poids de quelque écrasant malheur. Aujourd'hui la funeste manie de déraisonner unie à la corruption du cœur, a amené & propagé ce fléau d'une manière épidémique & contagieuse. Il y a peu de jours qu'un homme fort considéré a augmenté le nombre de ces infortunées victimes d'une décourageante & désespérante philosophie, en s'étouffant dans un bain après en avoir donné avis à qui il appartenoit d'en connoître (b).

(a) Pourquoi les suicides sont les plus scélérats de tous les hommes, les plus capables des grands crimes, & les plus dignes de la vengeance publique, 15 Nov. 1782. p. 467. — Pourquoi le suicide est une suite naturelle de l'irréligion, Fév. 1774. p. 156. — *Catéch. phil.* p. 139.

(b) On lui a fait cette épitaphe, qui cependant ne me paroît pas neuve. Je crois avoir lu quelque chose de semblable :

Ci-gît qui toujours douta ;  
 Dieu par lui fut mis en problème ;  
 Il douta de son être même,  
 Mais de douter il s'ennuïa :  
 Et las de cette nuit profonde,  
 Hier au soir il partit d'ici,  
 Pour aller voir en l'autre monde  
 Ce qu'il faut croire en celui-ci.

15. *Avril* 1783.

621

LIMBOURG (*le 30 Mars.*) Par une dépêche, émanée du conseil des domaines & finances de l'Empereur & Roi aux Pays-bas le 27 Janvier dernier, Sa Majesté, toujours attentive au bien-être de chacune de ses vastes provinces, a bénévolement accordé à celle de Limbourg une faveur d'autant plus importante, qu'en donnant une énergie nouvelle aux excellentes fabriques en draps qui y existent, elle engagera naturellement d'autres fabricans étrangers à y établir les leurs, pour devenir par-là participans des avantages que cette gracieuse disposition fonde.

Il y est dit au préambule, que S. M., aiant daigné prendre un égard favorable aux représentations ultérieures des états & fabricans des draps de Limbourg, soumise à sa domination, à résolu d'accorder aux draps, demi-draps & ratines fabriqués dans la province de Limbourg, l'admission dans ses provinces héréditaires allemandes & hongroises. Qu'en conséquence les draps, demi-draps & ratines, fabriqués dans la dite province, pourront entrer désormais dans ses provinces héréditaires, allemandes & hongroises, en y payant seulement 30 kreutzer par livre pour droit d'entrée. Cette ordonnance, adressée aux officiers principaux, consiste du reste en huit articles: les six premiers fixent les bureaux du pais de Limbourg, auxquels pourront se faire les expéditions de ces draps & lainages, & les formalités à y être observées pour constater le lieu de leur fabrique, & pour prévenir la fraude. Par l'art. 7, il est déclaré: que l'expédition de ces draps & lainages ne pourra être faite qu'à la destination de l'une ou de l'autre des villes suivantes: Prague & Pilsen en Bohême; Brünn & Olmutz en Moravie; Troppau en Silésie; Lintz dans la Haute-Autriche

Vienne ou Krems dans la Basse-Autriche ; Gratz en Stirie ; Laybach en Carniole ; Klagenfurth en Carinthie ; & Gorice pour les comtés de Gorice & de Gradisca. Enfin l'art. 8 statue, que les acquits de douane expédiés aux bureaux de Herve , d'Hodimont & d'Eupen dans le país de Limbourg devront être produits au premier bureau de douane des provinces allemandes sur la route de la destination , & les droits d'entrée acquités aux bureaux établis dans les villes de sa destination.

OSTENDE ( le 31 Mars. ) Plusieurs familles hollandoises qui résidoient en cette ville pour y commercer , se disposent à la quitter pour s'en retourner dans leur país. Ainsi il y a toute apparence que bientôt le commerce de ce port sera réduit au taux où il étoit avant la guerre. La plûpart des magasins sont déjà vuides, & ceux qui les louoient ont donné congé aux propriétaires ; en conséquence, ces derniers à qui il en a coûté gros pour les faire construire, perdront considérablement ; plusieurs d'entr'eux seront même totalement ruinés. Nombre de navires qui faisoient voile de ce port avec des chargemens pour l'Angleterre , ne seront plus à l'avenir employés ici , & ont reçu ordre de se rendre dans leurs ports respectifs en Hollande. Enfin nos grandes espérances de la continuation d'un commerce florissant dans notre port sont totalement évanouies.

LA HAYE ( le 31 Mars. ) Un courrier qui a été dépêché à Versailles pour y remettre l'*ultimatum* de l'Etat, touchant les préliminaires entre cette république & l'Angleterre,

15. *Avril* 1783.

623

gleterre, est de retour depuis le 28 après-midi. On apprend qu'il a apporté 100 passeports pour les navires hollandois, mais il ne transpire rien par rapport à la paix. On dit que M<sup>r</sup>. Fitzherbert, ministre d'Angleterre, n'a reçu aucune résolution positive de sa cour, touchant la restitution de Negapatnam. On apprend que Mrs. les députés des villes de Dort & d'Amsterdam, persistent très-fort par ordre de leurs constituans sur la restitution de cet établissement, qui est de la dernière importance pour la république.

Le comté de Heyden de Reinestein est de retour de Versailles. Il paroît fort content de son voiage & de la manière distinguée dont il a été reçu. On dit qu'il a remis à S. A. Mgr. le Prince Statthouder, une lettre très-affectueuse de S. M. T. C. Ce qui est certain, c'est que ce seigneur a fait insérer dans les gazettes nationales un avis où il défavoue les rapports répandus dans le public contre le succès de sa commission.

Voici la réponse que les Etats-généraux ont faite au dernier mémoire qui leur a été présenté par M<sup>r</sup>. de Thulemeyer, au nom du Roi son maître.

Entendu le rapport de Mrs. de Lynden, de Swanenbourg & autres députés de L. H. P., touchant les affaires des placards & réglemens; & pour satisfaire à leurs résolutions commissoriales du 12 du présent mois, aiant examiné les propositions & résolutions de la part des Seigneurs Etats des provinces respectives, portées à l'assemblée, à l'égard d'un mémoire de Mr. de Thulemeyer envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Prusse, au

nom de Sa dite M, se plaignant de la manière criminelle & punissable avec laquelle certain libelle diffamatoire intitulé: *Lettre sur les vraies causes des malheurs de la patrie*, parle de la personne auguste de S. A. R. Mde. la princesse d'Orange & de Nassau: surquoi ayant été délibéré, il a été arrêté & trouvé bon de faire au dit Mr. de Thulemeyer, relativement à son dit mémoire, la réponse suivante, savoir: Que L. H. P. n'ont pas vu avec moins d'indignation que S. M. le Roi de Prusse, la témérité punissable & inouïe avec laquelle un écrivain inconnu a osé insulter la personne respectable de S. A. R. que les grandes & estimables qualités de cette auguste Princesse lui ont acquis, à toutes sortes de titres, la vénération, l'estime & l'amour de tous les habitans de ces provinces, & que l'Etat se trouve au suprême degré obligé envers S. M. Prussienne d'avoir accordé cette digne Princesse pour épouse au Prince Statthouder-héréditaire: qu'aussitôt que le dit libelle diffamatoire, dicté par la haine & l'envie contre la vertu, est parvenu à la connoissance de L. H. P. il a été pris, pour autant qu'il compete au ressort de la Généralité, toutes les mesures nécessaires, ayant fait émaner un placard contenant une promesse de 1000 Ryders d'or, ou 14000 florins, pour quiconque découvrirait ou dénoncerait l'auteur, ou auteurs, & complices du dit écrit, de manière qu'ils pussent tomber entre les mains de la justice & être convaincus du fait; de même la promesse d'impunité, en cas que le dénonciateur se trouvât complice; ainsi qu'une amende de 6000 florins contre quiconque réimprimerait ou distribuerait le dit libelle, outre la peine de bannissement perpétuel, ou autre correction arbitraire suivant l'exigence du cas: que L. H. P. en ont donné d'abord connoissance aux Seigneurs Etats des provinces respectives, lesquels, avec le même zèle & la même promptitude, ont pris les mesures nécessaires pour la découverte de l'auteur ou auteurs, spécifiant des primes considérables,

15. *Avril* 1783.

625

bies en faveur des dénonciateurs, avec déclaration de tenir sévèrement la main à l'exécution desdits ordres ; & qu'ainsi l'on peut compter que l'auteur, imprimeurs, ou distributeurs du dit libelle seront punis de la manière la plus exemplaire, si l'on parvient à les découvrir.

## ANGLÈTÈRE.

LONDRES (*le 30 Mars.*) Le Roi aiant nommé le prince Edouard, son quatrième fils, premier chevalier de l'illustre Ordre (irlandois) nouvellement établi de St. Patrick, S. M. a fait le 16 de ce mois la cérémonie de le revêtir des marques de cet Ordre, dont il parut décoré le lendemain, fête du Patron de l'Irlande. La solennité de l'installation des autres nouveaux chevaliers a eu lieu ce jour-là avec beaucoup de pompe à Dublin : mais, le comte d'Antrim, qui se trouvoit d'abord sur la liste, s'étant excusé d'accepter cet honneur, le Roi a nommé le comte d'Arran pour le remplacer.

Le ministère que l'on regardoit comme réglé le 21, éprouva encore du changement, & tout étoit, le 23, dans l'indécision ; les ministres continuent les fonctions de leurs emplois, comme à l'ordinaire. La cour reçut ce jour-là des dépêches de Paris & de la Haye, lesquelles donnerent lieu à la tenue d'une grande conférence entre les ministres du Roi. Il paroît que les cours de Londres & de la Haye, pour faciliter & accélérer la conclusion des préliminaires de la paix entre les deux nations, se sont défitées de

certaines prétentions qui s'y oppoient : que les Etats-généraux ont renoncé à l'article de la compensation pour les pertes que la république a faites pendant la guerre, & S. M. Britannique n'insiste plus à retenir Trinquemale ou Negapatnam, moyennant que l'Angleterre participe au commerce dans l'île de Ceylan. Ces concessions faites de part & d'autre, ne manqueront pas de terminer heureusement cette négociation, afin de procéder tout de suite à la formation d'un traité de paix définitif.

La principale dignité de l'église anglicane vient de vaquer par la mort du docteur Frédéric Cornvallis, archevêque de Canterbury (Cantorbery) primat de toute l'Angleterre, président de la corporation des fils du clergé &c. Ce prélat, oncle du général comte de ce nom, avoit été sacré évêque de Lichtfield & Conventry le 8 Février 1750, & élu archevêque de Canterbury le 13 Août 1768. De son épouse, petite-fille du feu vicomte Townshend, il n'a point eu d'enfans. Les principaux compétiteurs pour cette dignité éminente sont le docteur Hurd, évêque de Worcester, & le docteur Shipley, évêque de St. Asaph.

## FRANCE.

PARIS (le 31 Mars.) *Règlement pour l'administration des finances, fait par Sa Majesté. A Versailles, le 26 Février 1783.*

Le Roi voulant faire goûter à ses peuples les avantages de la paix, S. M. a considéré qu'elle

qu'elle ne pourroit leur procurer des soulagemens réels & durables, que lorsqu'elle connoitroit le montant des dépenses dont la durée de la guerre a retardé le paiement, & qu'elle auroit fixé invariablement, avec l'esprit d'économie qui l'anime, l'état des dépenses de tous les départemens & de tous les ordonnateurs en tems de paix.

S. M. a pareillement considéré qu'il n'étoit pas moins intéressant de s'occuper des moyens de supprimer les impositions qui sont les plus à charge, de changer la nature & la forme de quelques-unes, de diminuer & de simplifier les fraix de perception.

Et comme S. M. ne peut donner à ses peuples une plus grande marque de son amour, qu'en s'occupant par elle-même de soins aussi importans, elle a résolu, conformément à l'exemple de Louis XIV, d'appeler auprès d'elle, pendant le tems qui lui paroitra convenable, un comité composé du chancelier ou garde des sceaux de France, du chef du conseil royal des finances, & du ministre des finances, qui fera le rapport des affaires, & rédigera les résolutions de S. M., dont il tiendra registre.

S. M. se propose de tenir ce comité une fois par semaine ou plus souvent, s'il est besoin; n'entendant, au surplus, rien changer à l'établissement de son conseil royal des finances, qu'elle se réserve d'assembler, comme par le passé.

Les affaires contentieuses continueront d'être portées au comité contentieux dont S. M. a confirmé l'établissement.

Tous les ordonnateurs, sans aucune exception, remettront incessamment à S. M. l'état des dettes arriérées de leur département respectif, au 1 Janvier dernier.

Ils remettront pareillement l'état des dépenses ordinaires & extraordinaires qu'ils estimeront indispensables en tems de paix.

Tous ces états seront revus, vérifiés & discutés par le ministre des finances & l'ordonnateur, ou ceux qu'ils jugeront à propos d'en

charger, & ils seront arrêtés au comité des finances en présence de l'ordonnateur du département dont il fera question de régler les dépenses, lequel y sera appelé chaque fois qu'il fera question d'objets relatifs à son département.

Déclare S. M. que son intention est que toutes les demandes tendantes à obtenir des dons extraordinaires, ou le paiement d'anciennes créances, & généralement toutes les demandes à fin d'emploi de nouvelles charges dans les états, soient portées au comité, & discutées en présence de S. M., qui se propose d'y appeler le Sr. Moreau de Beaumont, conseiller d'état ordinaire & au conseil royal, quand il fera question de concessions de bois ou domaines.

L'adjudication ou délivrance des revenus du Roi, en ferme ou en régie, sera faite au comité.

Les fermiers, régisseurs & receveurs des deniers royaux, remettront incessamment au ministre des finances l'état de leurs recettes, fermes ou régies, & des frais de perception, avec leurs observations sur les moyens de diminuer lesdits frais & de simplifier les impositions.

Le ministre des finances en rendra compte au comité, & il proposera ce qui lui paroîtra le plus capable de parvenir à la libération des dettes exigibles, au soulagement des contribuables, & aux changemens qui pourroient être nécessaires dans la nature & la forme actuelle des impositions.

S. M. autorise le ministre de ses finances à se faire aider dans son travail, par des membres de son conseil, en les chargeant des différentes affaires dont le rapport se fera au comité.

S. M. l'autorise pareillement à employer deux officiers de sa chambre des comptes, pour les objets de comptabilité; & deux de sa cour des aides, pour la partie des impositions.

Et seront au surplus exécutées toutes les

15. *Avril* 1783.

629

dispositions du règlement du 15. Septembre 1661, en ce qui n'y est pas dérogé par le présent.

Fait à Versailles, le vingt-six Février mil sept cent quatre-vingt trois. *Signé* LOUIS. Et plus bas, *Amelot.*

Il a plu à Sa Majesté de transporter l'habitation des Quinze-vingts du milieu de la ville, où leur hopital avoit été fondé par Saint-Louis, dans un quartier beaucoup moins sujet pour eux aux grands inconvéniens d'un endroit toujours obfédé par le concours du peuple & des voitures. Il est résulté de la vente de leur premier terrain des sommes très-considérables, que le cardinal de Rohan leur supérieur-général & immédiat a cherché à leur rendre utiles par divers réglemens, qui ont tous été approuvés par le Roi. Suivant ces réglemens, les trois-cents aveugles entretenus dans cet hopital recevront au moins chacun vingt fols par jour, outre le sel & le logement. Ceux qui sont mariés en auront six, & même seize de plus, s'ils le sont avec des personnes aveugles de la maison. Il y aura de plus des fonds destinés pour l'éducation de leurs enfans jusqu'à l'âge de 16 ans, & pour leur faire apprendre un métier. On établira encore une infirmerie dans l'intérieur de l'enclos pour les malades domiciliés. L'augmentation des revenus à fourni encore les moyens nécessaires pour la fondation de vingt-cinq nouvelles places, destinées à des gentilshommes, & huit réservées à des ecclésiastiques pauvres & aveugles; pour donner des pensions alimentaires depuis cent jusqu'à deux

cents livres à des aveugles de la province ; pour fournir le pain à cent cinquante autres aspirans , avant qu'ils puissent être reçus dans l'hôpital ; pour fonder un hospice de vingt-cinq lits , dans lequel seront nourries & traitées gratuitement les personnes affligées de la maladie des yeux ; pour entretenir plusieurs habiles oculistes au service de l'hôpital , qui donneront deux fois par semaine leur tems & leurs secours à tous ceux qui viendront les consulter , sans en rien exiger ; pour fonder enfin un prix annuel de quatre cents livres , qui sera adjugé au meilleur mémoire relatif aux diverses maladies des yeux. En confirmant tous ces établissemens

qui ne peuvent que faire beaucoup d'honneur au cardinal qui en est l'auteur , Sa Majesté a également agréé & confirmé ces nouveaux administrateurs que Son Eminence avoit nommés pour suppléer à la retraite des anciens.

Le parlement persuadé que ces arrangements divers étoient de son ressort a voulu en connoître. Mais un conseiller d'état s'est rendu au parlement , au nom du Roi , pour faire supprimer à cette compagnie toutes les délibérations & arrêtés , pris à cette occasion. Cette exécution de la volonté souveraine , l'attention du gouvernement , tournée sur la jurisprudence & les ministres de la justice , semblent annoncer quelques changemens dans nos tribunaux. Les procureurs s'attendent à voir dans leur corporation , 100 charges supprimées. Quant aux épices qu'exigent les juges , & dont on se plaint , on ne fait si la

15. Avril 1783.

631

considération des sommes que leur coûtent leurs charges ne fera pas une raison suffisante pour les laisser sur le même pied. On remarque une scission qui partage les enquêtes, les requêtes, une partie de la grande-chambre avec l'autre, & plusieurs membres de la Cournelle.

Le 25 de ce mois à neuf heures du matin le Roi reçut les dépêches officielles de M<sup>r</sup>. de Suffren; mais on ne fait encore rien de précis de ce qu'elles contiennent; on assure seulement qu'elles sont très-favorables; on va jusqu'à dire que les Anglois ont perdu 3 vaisseaux de ligne, mais ce bruit n'a aucune consistance.

Pour obvier à la disette de bois que nous prouvons encore, il a été ordonné d'abattre une grande partie du parc de Vincennes & du bois de Boulogne; ce qui s'exécute actuellement dans les endroits qui sont cependant encore éloignés de ceux, où une grande partie de la ville va jouir du plaisir de la promenade. Il en est déjà entré un grand nombre de voitures dans Paris. S. M. a donné à la même occasion un arrêt du conseil, par lequel il est statué, que les droits du charbon de terre, destiné pour l'approvisionnement de Paris & de la banlieue, seront considérablement diminués; savoir ceux qui entreront dans la ville de Paris, demeureront réduits à la somme de 8 livres, compris le droit de domaine & les dix sols pour livre, au lieu de vingt-une livre dix sous; & ceux qui entreront dans la banlieue à la

somme de 4 livres , compris les fous pour livre ; se réservant S. M. de fixer l'indemnité qui pourra être due tant à la ville de Paris , qu'à l'hôpital général , & à l'adjudication des fermes générales.

De tous les monumens destinés à éterniser le regne de Louis XVI , M<sup>r</sup>. le comte d'Angivilliers s'occupe d'en élever un , très-propre à rehausser la gloire des arts. Il fait construire dans le Louvre , en face de la rivière , dans toute l'étendue de la façade une superbe salle , où il se propose d'établir un Musée , qui surpassera celui d'Alexandrie sous les Ptolomées , & qui rappellera la grandeur du siècle de Louis XIV. On rassemblera dans cette vaste galerie , tous les tableaux de la couronne , dont la plupart étoient comme anéantis depuis grand nombre d'années. Les jeunes artistes aiant sous les yeux ces chefs-d'œuvres , qu'ils ne connoissoient que par tradition , & qu'ils feront libres de venir étudier , pourront se former des idées , sur ces modèles des plus grands maîtres , en imiter les beautés & censurer les défauts.

Il est question de réunir dans le palais du Louvre tous les bureaux des départemens des ministres , & même ceux de la police. Le public desireroit beaucoup ce changement , qu'épargneroit des pas & des démarches vainement pénibles , pour obtenir une grace ou justice , tous les ministres étant logés dans des quartiers très-éloignés les uns des autres

Mde. de P\*\* de B\*\* fut assassinée il y a 15 jours à Marseille en sortant du bal dan

sa chaise à porteur, par un masque enveloppé dans un manteau blanc, qui lui tira un coup d'espingle chargé de 8 à 10 balles. Comme cette femme étoit en procès avec le frere de son mari qui aiant épousé sa mere, lui retenoit une grande partie des biens de M<sup>r</sup>. de Regis son pere, riche Américain, les soupçons tomberent sur lui; on l'arrêta & pendant la nuit ce malheureux âgé d'environ 69 ans se coupa la gorge avec un rasoir. On est à la poursuite de son fils, autrefois sous-lieutenant dans le régiment du Roi, qu'on soupçonne avoir été du complot & qui a disparu sous prétexte d'aller apprendre à M<sup>r</sup>. de B\*\*\*, son oncle, lequel étoit absent, le triste sort de sa femme.

Tandis que des vues de commerce, la crainte d'affoiblir la considération nationale, de répandre la terreur au loin, & d'autres motifs encore déguisent par toutes sortes de moïens le tableau des ravages inouis arrivés en Sicile & dans les deux Calabres; il vient de paroître une relation authentique, faite par un savant illustre, qui prouve que le dernier tremblement de terre *n'a point d'exemple dans les annales de l'Europe*. Les notes sont du même auteur.

*Relation du tremblement de terre arrivé en Calabre & à Messine, depuis le 5 jusqu'au 25 Février 1783, écrite par Mr. Michel Torcia, bibliothécaire & archiviste du Roi dans le college du Salvador de cette ville, membre de l'académie des sciences &c.*

« Les effets de ce tremblement de terre

n'ont point d'exemple dans les annales de l'Europe qui sont parvenues jusqu'à nous : il n'y a que celui des douze villes d'Asie arrivé sous Tibere & que Tacite a si bien décrit en peu de mots, qui lui ressemble presque en tout point (a). Ces effets sont si terribles qu'ils peuvent nous retracer l'image de la subversion douteuse des îles atlantides, de la séparation des terres au Détroit de Gibraltar, de celle de la Sicile du continent de l'Italie, dont on n'a pas de monument. Avant que d'en faire le tableau, il ne sera pas inutile de se former une idée de l'amplitude du théâtre sur lequel ils se sont manifestés : par tous les rapports parvenus à la capitale jusqu'aujourd'hui, ce théâtre a embrassé dans une ellipse allongée de l'Orient à l'Occident une partie de la mer Ionienne, toute la Calabre méridionale, les îles de Lipari, la pointe septentrionale de la Sicile, à cette partie de la mer tyrrhène qui se joint à la Ionienne, sur le canal de Messine, jadis connu sous le nom de *Fretum Siculum* (b). Il faut aussi se faire une idée de l'affiette de la province de

(a) *Voiez la II liv. des Annales de Tacite. Les 12 villes renversées & rétablies érigerent une statue à Tibere. La base de ce beau monument existe encore à Pouzzol : on y voit sur les 4 côtés les images & les noms de ces villes reconnoissances. Le sénat fit frapper à cette occasion une médaille avec cette inscription : Civitatibus Asiæ restitutis.*

(b) *On a voulu soutenir que la Calabre a été souvent affligée de pareils tremblemens, & on cite entr'autres celui de 1638. Sans doute Corinza, Nicostira, Crotona Squillace, Reggio ont été endommagés ou minés si l'on veut plusieurs fois ; mais leurs tremblemens respectifs n'ont affecté que des cantons particuliers. Celui d'aujourd'hui au contraire bouleverse une presqu'île entière, & ébranle tous les pays à 600 milles à la ronde.*

la Calabre susdite : dans la latitude, elle est partagée en deux plateaux par un isthme aiant un col très-étroit entre le golfe de Ste. Eufémia & celui de Squillace sur lequel coulent en sens contraire les fleuves Lamate & Corace. Le plateau méridional forme ce qui s'appelle le Métatarie, ou le bout du pied de la fameuse botte d'Italie. Le terrain de cette péninsule est peut-être le plus productif de cette grande région : on dit même que n'étant pas la 20e. partie du royaume de Naples, elle forme au moins la 10e. de son revenu. On fait que toute la province a été, sous le nom de Grande-Grece, le siège principal des arts & des sciences du tems de Pythagore & de ses disciples. »

« Il paroît que le centre du tremblement de terre que nous allons décrire a été placé immédiatement sous le plateau méridional & que le terme des mines a été fixé aux deux fleuves déjà cités : tous les phénomènes s'accordent à confirmer cette conjecture. Les parties les plus voisines de son noïau ont été le plus fortement ébranlées ; les montagnes s'y sont entr'ouvertes ou affaissées ; des gouffres subits y ont englouti tout ce qui avoisinoit leur abîme ; les arbres ont été arrachés de leurs racines, les villes renversées de leurs fondemens ; les eaux de source ont perdu ou détourné leur cours ; le fleuve de Pétracce, assez profond a laissé son lit à sec pendant quelque tems. La force volcanique qui a produit tous ces effets a dû être à une profondeur immense, & d'une violence inconcevable : l'étendue de la surface qu'elle a agitée, & la pesanteur des monts granitiques qu'elle a soulevés, paroissent en être des preuves incontestables. Ces secousses ont communiqué leurs impulsions meurtrieres à l'un & à l'autre élément : si les édifices s'éroulerent sur terre, les navires n'ont pas été moins ébranlés sur mer ; les affûts avec leurs canons ont été soulevés de quelques pouces sur les ponts des vaisseaux ancrés à Messine. La frégate du Roi a senti ces effets ; le gonflement des flots est

allé de pair avec l'agitation des montagnes. On a dit que la marée a été troublée dans le petit sein de Tarente, & que le flux y a manqué, pendant qu'au canal de Messine le renorgement des eaux y enlevait les malheureux habitans des rivages; des avis postérieurs nous apprendront les effets plus lointains. »

« Le commencement du tremblement a éclaté sans aucun signe préalable, le mercredi, 5 de ce mois : la première secousse la plus terrible de toutes, & qui a duré environ 2 minutes, a éclaté à midi 3 quarts; la troisième qui a achevé d'abattre les villes & les villages, s'annonça le vendredi à 2 heures après midi. On en compte jusqu'au samedi 8 du mois, 20 ou 25 autres plus légères. Leur mouvement a été en tout sens, vertical, horizontal, de trépidation, puisqu'on pourroit dire que ce n'a pas été un tremblement de terre, mais un bouleversement total de sa surface; tous les élémens, & toutes les créatures s'en sont ressentis. Le contre-coup s'est étendu jusqu'à Naples & ses environs, & y a été senti précisément aux mêmes instans que les coups ont éclaté en Calabre : une pluie tombée à grands flo's indiquoit la sombre agitation du 4<sup>e</sup>. élément; les équipages de la frégate du Roi & d'autres bâtimens ont senti de fortes odeurs de bitume & de soufre dans le port & en longeant la côte (a). Venons maintenant aux détails. »

*La suite l'ordinaire prochain.*

On écrit de Limoges, que le débordement des rivières a causé, les 5 & 6 de ce mois, beaucoup de dommages dans le Limosin &

---

(a) *Mr. & M<sup>de</sup>. Marquette qui ont débarqué ici venant de Messine ont senti les mêmes odeurs de soufre en déballant leurs effets, dont quelques-uns avoient été tirés de dessous les décombres.*

15. *Avril* 1783.

637

l'Angoumois. La Vienne, la Charente, & de moindres rivieres ont endommagé, par la crue extraordinaire de leurs eaux, les moulins & les papeteries, emporté des bois de flottage, renversé des ponts & intercepté des communications. La ville de la Roche-foucault a sur-tout beaucoup souffert du débordement de la Tardoire. On y éprouva le 5 un violent orage, que l'on croit avoir été accompagné d'un léger tremblement de terre. Dans la journée du 6, les rues de cette ville se trouverent inondées, quelques-unes à la hauteur de 5 pieds. Heureusement il n'y a péri personne, quelques habitans ayant secouru avec beaucoup d'intrépidité & d'intelligence les femmes, les enfans, les vieillards & les malades. 25 ou 30 maisons ont été renversées, plusieurs autres ont été fort endommagées. Une quantité considérable d'effets, de denrées & de provisions, a été perdue ou avariée. Le sieur d'Aine, intendant de la province, a veillé d'abord au rétablissement des communications, & a donné des ordres pour qu'on constatât les dommages supportés par les particuliers, afin de leur procurer les soulagemens & les secours nécessaires.

Des lettres de Bergerac du 12 Mars, nous apprennent que les campagnes aiant beaucoup souffert des pluies continuelles qui ont désolé ce pais pendant six mois, & ces pluies s'étant augmentées depuis trois semaines par un vent violent de Sud-Ouëst, la ville située dans une vaste plaine, & aiant ses murs arrosés

rosés par la Dordogne, avoit redouté de se voir submergée, lorsque le 6 de ce mois on apperçut des arbres, des débris, des meubles, une immense quantité de merreins, &c, portés sur les eaux, qui croissoient à vue d'œil. Les arches du pont élevé de 50 pieds du niveau ordinaire des eaux, long de 90 toises, construit de toute ancienneté, le seul qui fût sur le cours de cette riviere, & conséquemment de la plus grande importance pour le passage des troupes & pour la communication du commerce des provinces voisines septentrionales avec les méridionales, furent bientôt engorgées, & le pont lui-même disparut sous les flots qui le surmonterent. Le 7 au soir, la moitié de la ville fut submergée, & les maisons abandonnées. A neuf heures de la même soirée, une secoussé terrible annonça le malheur qu'on redoutoit le plus; le pont fut renversé. Vers minuit le décroissement s'annonça, & continua heureusement. Plusieurs maisons qui bordoient la riviere se font éboulées, & beaucoup d'autres auront dans peu le même sort. Ce qui pénètre la ville de la plus forte douleur, c'est la crainte que les décombres immenses du pont ne soient longtems un obstacle difficile à vaincre pour la navigation des bateaux & pour le commerce. Les nouvelles qu'on reçoit des campagnes voisines ne font pas moins affligeantes; les villages détruits, les terres ensablées, les bestiaux péris, les récoltes enlevées, les ponts rompus; tel est

15. *Avril* 1783.

539

l'effrayant tableau qui s'offre de tous les côtés.

BORDEAUX (*le 15 Mars.*) Dans la rade de cette ville il est arrivé un triste événement la nuit du 9 au 10 de ce mois & le lendemain, à la suite d'une pluie & d'un ouragan non-interrompus depuis bien des jours, & qui ont dû causer bien des pertes à la navigation, à l'agriculture, & au commerce. Il étoit naturel de s'attendre après des pluies aussi considérables à un gonflement prodigieux de la mer & de la rivière; & par conséquent l'on auroit dû obvier aux accidens, qui en pouvoient résulter, avec toutes les précautions, qu'inspire la prudence humaine: mais c'est ce qu'on n'a point fait en aucune maniere. Le seul M<sup>r</sup>. Cornic, dont le nom est moins connu qu'il ne devoit l'être, mais dont les exploits ne sont pas moins consignés dans l'ame des vrais patriotes que dans les fastes de notre marine, lui seul prévint l'accident & sut préserver un navire, qu'il avoit dans la rade. Sa générosité le porta en vain à donner de salutaires conseils à divers armateurs: ils les ont négligés & ont été les victimes de leur négligence. La mer grossit tellement à l'heure de son flux devant notre ville, qu'elle empêcha l'écoulement des eaux de la Garonne vers son embouchure, qui refluerent vers leur source, se répandirent dans les plaines, & causerent divers naufrages de bateaux chargés de marchandises destinées pour la foire, qui se tient actuellement dans cette

ville : mais , au retour de la marée , les eaux de la rivière se précipiterent vers la mer avec tant de violence , qu'elles arrachèrent les ancres & les cables de onze pontons , qui servoient au carénage des navires , lesquels entraînent avec eux la plus grande partie des vaisseaux de la rade. C'étoit un désordre affreux , rendu plus funeste encore par l'horreur de la nuit. On n'entendoit de tous côtés que brisement de mâts & de vergues , que chocs successifs des vaisseaux les uns contre les autres , & que gémissemens des matelots , qui furent réveillés par le désastre effroyable. De plus de 800 navires , qui étoient mouillés devant la ville , il n'y en a pas eu quatre , qui aient été exempts d'avaries. Ce qui augmentoit encore davantage l'horreur de ce spectacle , qui se continua la journée du 10 Mars , c'est que les chaloupes , qui alloient secourir les bâtimens , étant obligées de passer sur des grelins , qui se roidissoient par intervalles , les enlevoient & les culbutaient , sans qu'il fût possible de donner du secours aux équipages. D'un autre côté , les matelots épouvantés , lorsque leurs bâtimens alloient en dérive , s'embarquoient dans leur bateau , qui se remplissant le long des bords disparoissoit soudain avec eux. L'on pense , qu'il a péri 200 hommes dans ce désastre , qu'il s'est perdu ou coulé bas 10 à 12 navires ; mais on ne sauroit encore évaluer les pertes du commerce dans les agrets des vaisseaux ou dans le corps même des bâtimens.

Dans le dernier journal p. 494. l. 9 *pourvoir* lisez *pourvoir*. — P. 533 l. dern. ôtez le point après de Hollande. — P. 555 l. 7 de la note, *n'est-il pas*, lisez *n'est-ce pas*. — P. 563 l. 10 de la note. *réfutés* lisez *refutée*.

L'anecdote qu'on lit à la page 543, & que nous avons répétée d'après toutes les gazettes, n'est que la narration d'un événement arrivé lors que Mr. de Sartine étoit lieutenant de police à Paris, & que l'adulation a transformé en roman pour courtoiser un Monarque puissant. C'est ainsi que l'oisiveté unie à la bassesse & la mauvaise foi, défigure le tableau de l'histoire pour l'asservir à des vues lâches & intéressées.

Le *Soufflet* est le mot de la dernière Enigme.

*J'Esuis au rang des morts en sortant de ma*  
*mere;*

*Je vis après, pour être dans le tems*  
*Le mari de ma sœur ou femme de mon frere,*  
*Selon la loi de mes premiers parens.*

J'ai reçu la lettre du soi-disant *chevalier d'Irlande*, qui ne craint pas de calomnier Horace en lui attribuant des constructions barbares & ce qu'on appelle *latinitatem coquinariam*. S'il lui arrivoit encore de commettre une telle injustice envers le Pindare romain, je serois obligé de lui répondre selon l'exigence du cas, malgré l'attachement que j'ai pour mes compatriotes & la considération que je dois à deux de ses parens mes anciens confreres

\* Le tome 40. du Dictionnaire historique se delivre actuellement, & l'imprimeur laisse subsister le prix de la souscription jusqu'au cinquieme volume; il avertit qu'on peut souscrire à tous les bureaux des postes.

---

## T A B L E.

<b>TURQUIE.</b>	( <i>Constantinople.</i>	595
<b>RUSSIE.</b>	( <i>Pétersbourg.</i>	596
<b>POLOGNE</b>	{ <i>Varsovie.</i>	598
		{ <i>Dantzic.</i>
<b>ESPAGNE</b>	( <i>Madrid.</i>	599
<b>PORTUGAL.</b>	( <i>Lisbonne.</i>	600
<b>ITALIE.</b>	{	<i>Rome.</i> 600
		<i>Naples.</i> 603
		<i>Florence.</i> 605
<b>ALLEMAGNE.</b>	{	<i>Vienne.</i> 606
		<i>Berlin.</i> 613
		<i>Liege.</i> 614
<b>PAYS-BAS.</b>	{	<i>Bruxelles.</i> 616
		<i>Limbourg.</i> 621
		<i>Ostende.</i> 622
		<i>La Haye.</i> 622
<b>ANGLETERRE.</b>	( <i>Londres.</i>	625
<b>FRANCE.</b>	{	<i>Paris.</i> 626
		<i>Bordeaux.</i> 639

## T A B L E

Alphabétique des matières de Littérature  
depuis le mois de Janvier 1783.

<i>Abhandlung über die Universitäten etc. Mémoire sur ce que les universités &amp; ce qu'elles pourroient être &amp;c.</i>	1. Février. Page 187
<i>Almanach des Muses.</i>	15. Février. 255
<i>Anecdotes of eminent painters in Spain &amp;c. Anecdotes des peintres célèbres en Espagne durant les 16 &amp; 17e. siècles &amp;c. Par Richard Cumberland.</i>	1. Mars. 335
<i>Annales de Linguet.</i>	15. Mars. 483
<i>—————</i>	1. Avril. 558
<i>Arx herculea ( vulgè Gibraltar ) servata , quum ab Hispanis simul &amp; Gallis obsideretur anno 1782.</i>	1. Avril. 513
<i>Avis sur les bleds germés , par le comité de l'école granivè de boulangerie.</i>	1. Janvier. 26
<i>Avis pour le Carnaval.</i>	1. Mars. 343
<i>Avis sur l'électricité considérée comme remède dans certaines maladies. Par Mr. Nicolas &amp;c.</i>	15. Avril. 521
<i>Cérémonies &amp; coutumes religieuses de tous les peuples du monde , représentées par des figures dessinées &amp; gravées par Bernard Picard &amp; autres habiles artistes. Ouvrage qui comprend l'histoire philosphique de la religion des nations &amp;c. Par une société de gens de lettres.</i>	
	1. Mars. 315
<i>Commentaire sur les loix angloises , par Blackstone.</i>	1. Mars. 406
<i>Confessions ( les ) de J. J. Rousseau , suivies des rêveries d'un promeneur solitaire.</i>	1. Janvier. 3

*De l'architecture des corps humains , ou le matérialisme réfuté par les sens. Par l'auteur*

- des Principes contre l'incrédulité.* 15. Fé-  
vrier. Page 237
- Des lettres de cachet & des prisons d'état.* 15.  
Février. 304
- Différent entre Mr. de la Lande & Mr. le  
Blond sur un passage de Plin.* 15. Avril. 588
- Discours sur l'histoire, le gouvernement, les  
usages, la littérature & les arts, de plusieurs  
nations de l'Europe; par Mr. le comte d'Al-  
bon, &c.* 1. Avril. 487
- Encyclopédie raisonnée.* 1. Avril. 556
- Epistola Sillasipi a lapide ad clar. v. de Eibet,  
in causâ An summus pontificatus a romanâ  
Ecclesiâ avelli, & alio transferri possit?* 15.  
Février. 266
- Essais sur l'exemption des monastères & sur la  
jurisdiction ecclésiastique.* 15. Mars. 435
- Essai sur les principes de la greffe, & sur les  
moïens de la faciliter & de la perfectionner,  
&c.* Par Cabanis. 15. Mars. 437
- Etrennes aux beaux esprits.* 1. Mars. 325
- Etrennes du Parnasse.* Par Mr. le Prevost d'Ex-  
mes. 1. Mars. 335
- Extrait des Annonces & Affiches de Lille 1782,  
n<sup>o</sup>. 40.* 15. Janvier. 92
- Fabulæ, narrationes, & aliæ amplificationes  
D. Caroli le Beau &c. Fables, narrations &  
autres amplifications de Mr. Charles le Beau,  
&c.* 15. Janvier. 106
- Histoire de Charlemagne, par Mr. Gaillard,  
&c.* 15. Février. 246
- Histoire romaine, depuis la fondation de Rome  
jusqu'à la bataille d'Actium: c'est-à-dire,  
jusqu'à la fin de la république.* Par M<sup>rs</sup>.  
Rollin & Crevier. 1. Mars. 320
- Histoire des quatre dernières campagnes du ma-  
réchal de Turenne.* Par Mr. le chevalier de  
Beurain, 15. Mars. 409
- Histoire des voyages des Papes, depuis Inno-  
cent I, en 409 jusqu'à Pie VI, en 1782,  
avec des notes.* 1. Avril. 510
- Histoire de la Bastille.* 1. Avril. 558

**Solob Jonas Biörnstahls Brieve** 2c. *Suite des Lettres de Mr. Biörnstahl, &c. écrites durant le cours de ses voyages dans les pays étrangers; &c.* 15. Février. Page 253

**Immortalité (l') de l'ame, ou essai sur l'excellence de l'homme.** Par Mr. B\*\*\*. 15. Janvier. 81

**La vérité rendue sensible à Louis XVI par un admirateur de Mr. Necker.** 15. Janvier. 103

**Le bon sens & le bel-esprit.** Fable. 1. Février. 174

**Leçons élémentaires d'histoire & de chronologie:** ouvrage nécessaire à toutes les classes de citoyens, & sur-tout aux jeunes gens &c. Par l'auteur du Dictionnaire historique. 15. Mars. 424

**Reichenrede auf den Herrn Claudius Leger** 2c. *Eloge funèbre de Mr. Claude Leger, curé de St. André des Arcs &c. traduit du françois.* 15. Mars. 456

**Le pour & contre les spectacles,** première édition. Par Mr. l'abbé M\*\*\*. 15. Avril. 565

**Lettre d'un moine à un avocat.** 1. Janvier. 17

**Lettre à l'auteur du Journal sur les nouvelles méthodes d'instruction.** 15. Janvier. 91

**Lettre à l'auteur du Journal sur l'argent considéré comme matière commercable, & sur l'usure.** 1. Février. 175

**Lettre du R. P. R. à l'auteur du Journal touchant un article des Affiches de Flandre.** 1. Mars. 341

**Livres propres à être mis entre les mains de la Jeunesse.** 15. Avril. 592

**Mandement de Mgr. l'archevêque de Toulouse pour la publication du manuel ou abrégé du rituel à l'usage de son diocèse.** 1. Mars. 430

**Nouveau voyage en Espagne, fait en 1777 & 1778, par Mr. Peyron.** 1. Janvier. 8

**Pensées morales de Confucius, recueillies & traduites du latin en françois par Mr. Levesque.** 1. Mars. 539

Poésies légères sur divers sujets. 1. Janvier.  
Page 21

Procès touchant les conducteurs. 1. Janvier. 29

Pugna spiritualis. Tractatus verè aureus de  
perfectione vitæ christianæ. A vener. Dei  
servo Laurentio Scupoli &c. 15. Avril. 578

Quatrain tiré des giboulets d'hiver par Mr.  
M. 1. Mars. 534

Questions philosophiques sur la religion natu-  
relle ; dans lesquelles on résout avec les seules  
lumières de la raison, les objections des  
Athées, des Matérialistes, des Pyrrhoniens  
& des Déistes. 1. Février. 159

Rede auf den H. Johann von Nepomuck 266

Eloge de St. Jean Nepomucene, prononcé par  
Joseph-Antoine Weissenbach. 15. Février. 257

Réflexions sur les tremblemens de terre. 1. Avril.  
529

Remarques sur les erreurs de l'Histoire philoso-  
phique & politique de Raynal, par Mr.  
Payné. 15. Avril. 614

Remède contre la goutte. 1. Janvier. 31

Réplique à l'auteur des Affiches de Flandre.  
15. Février 263

Réponse à une lettre du B. de C. sur les con-  
ducteurs. 1. Mars 336. 336

Theodosii Trasiluli ad Anianum, epistolæ duæ,  
&c. 15. Mars. 420

Thomæ a Kempis, de Imitatione Christi libri  
IV. 15. Avril. 585

Ueber das Betragen der Bischöfe &c. Sur la con-  
duite des Evêques dans les Etats impériaux.  
1. Janvier. 20

Vertheidigung des Papstes von einem Protestan-  
ten. Défense du Pape par un Protestant 1.  
Février. 168

Voyage d'un amateur des arts, en Flandre,  
dans les Pays-bas, en Hollande, en Fran-  
ce, en Savoie, en Italie, en Suisse, fait  
dans les années 1775-76-77-78. Par Mr.  
de la R\*\*\*. 15. Avril. 573